

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958
6^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1980-1981
(25^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

1^{re} Séance du Vendredi 24 Octobre 1980.

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. LUCIEN VILLA

1. — Loi de finances pour 1981 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3075).

Education.

M. Royer, rapporteur spécial de la commission des finances, pour les dépenses ordinaires.

M. Pinte, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour l'éducation.

MM. Hermier,
Lataillade,
Mexandeau,
Fuchs,
Brunhes,

M^{me} Florence d'Harcourt,
MM. Delehedde,
Gaudin,
Andrieux,
Bariani,
Ralite.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

2. — Ordre du jour (p. 3093).

PRÉSIDENTE DE M. LUCIEN VILLA,
vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1981
(DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1981 (n° 1933, 1976).

EDUCATION

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de l'éducation.

Je rappelle qu'après les exposés des rapporteurs et les interventions d'ordre général, la discussion se poursuivra par les questions transmises par les groupes et les réponses du Gouvernement, selon les modalités appliquées aux questions du mercredi.

La parole est à M. Royer, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan, pour les dépenses ordinaires.

M. Jean Royer, rapporteur spécial. Mesdames, messieurs, j'indique d'emblée qu'à titre exceptionnel je suppléerai tout à l'heure M. Neuwirth pour la présentation du rapport sur les constructions scolaires, c'est-à-dire sur les locaux et la maintenance, de manière que vous ne considériez pas que votre rapporteur est privilégié pour le temps de parole.

Monsieur le ministre de l'éducation, le projet de budget de l'éducation pour 1981 frappe tout de suite par l'importance de son volume et, cette année, par le degré de son austérité.

Le volume en est considérable : 101 milliards de francs de fonds propres et, si l'on y ajoute les crédits du ministère des universités, 119 milliards de francs pour l'ensemble de l'éducation nationale, c'est-à-dire quatre milliards seulement de moins que le budget de la défense. Le budget de l'éducation est donc l'un des mieux dotés et, s'il n'a plus, désormais, la priorité des priorités, il représente néanmoins 3 p. 100 du produit intérieur brut.

Mais il porte cette année la marque de l'austérité. A cet égard, je citerai trois chiffres significatifs.

D'abord, la stagnation des crédits destinés à la construction et à l'entretien des locaux scolaires correspond à une diminution en valeur réelle, compte tenu de l'élévation du coût de la vie. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce point au cours de la discussion.

Ensuite, les crédits de fonctionnement proprement dits, ceux qui sont affectés au chauffage, par exemple, ne progressent que de 10 p. 100, si bien, monsieur le ministre, qu'il vous faudra recourir à un collectif budgétaire en cours d'année — il serait impensable qu'il en soit autrement! — pour assurer la continuité du fonctionnement des établissements scolaires.

Enfin, la répartition des crédits témoigne d'une désaffection certaine pour les bourses puisque, en francs courants, leur dotation diminue de 7,26 p. 100.

Ce budget de stricte austérité, je l'analyserai par rapport aux besoins qu'il doit satisfaire : ceux des enseignants, ceux des élèves, ceux des familles et les besoins en matière de locaux.

S'agissant d'abord des enseignants, je n'entrerai pas dans la querelle statistique qui porte sur la différence entre les créations ou suppressions de postes au niveau budgétaire et la réalité que l'on observe sur le terrain. Vous nous annoncez, monsieur le ministre, la création de 1 965 postes budgétaires et, sur un plan strictement comptable, vous avez raison. Mais, si l'on mesure la présence réelle des maîtres dans les classes, on constate la suppression de 2 109 postes. Dans mon rapport écrit, j'ai établi la balance des créations et des suppressions, et c'est le chiffre qui ressort de cette analyse détaillée. Ce solde négatif est bien la marque de l'austérité.

Le budget pour 1981 nous apporte-t-il des éléments d'information sur la condition des maîtres ? Comment évolue leur formation initiale et continue ? La situation du corps enseignant est-elle stable et favorable ? Le métier est-il intéressant ?

La réponse à toutes ces questions fait apparaître un contraste très vif entre le sort des instituteurs et celui des professeurs du second degré, notamment des professeurs certifiés.

Du côté des instituteurs, la formation a été renouée. Elle se déroule maintenant en trois ans, avec l'appui de l'université, et son homogénéité résulte d'un bon équilibre entre l'enseignement théorique et l'enseignement pratique dans les écoles annexes. Ce progrès doit être vigoureusement souligné.

Le plan de résorption de l'auxiliaariat a réussi puisque, compte tenu des titularisations qui interviendront l'année prochaine, il ne restera plus que 2 500 auxiliaires sur un total de 295 700 instituteurs, soit moins de 1 p. 100, proportion qui laisse un volant de souplesse à l'éducation nationale tout en assurant une condition homogène du corps enseignant.

Ce bilan favorable sera probablement complété par les résultats des négociations en cours avec les syndicats sur les rémunérations. La commission des finances insiste pour que ces négociations aboutissent à une augmentation d'au moins 10 p. 100. Au moment même où se pose le problème de la valeur des instituteurs en tant qu'éducateurs et en tant qu'instituteurs pour l'évolution de la société, il importe, en effet, de revaloriser nettement leur condition, comme on l'a fait pour les officiers et les sous-officiers, voilà quelques années, en apportant ainsi un supplément d'équilibre et un réconfort moral au sein de l'armée.

Par contraste avec les instituteurs, les professeurs du second degré éprouvent certaines difficultés.

Tout d'abord, en ce qui concerne la formation.

La formation pédagogique initiale du corps enseignant du second degré, et notamment des professeurs certifiés, est à revoir fondamentalement et à améliorer. Ni l'année de stage en centre pédagogique régional ni les deux heures par semaine prises sur le temps d'enseignement qui sont accordées pendant un an aux jeunes professeurs ne suffisent à leur assurer une formation de base aussi solide que celle des instituteurs. Il est donc nécessaire, monsieur le ministre, de procéder dans l'enseignement secondaire à une réforme aussi efficace que celle que vous avez réussie dans le premier degré.

On dénombre dans le second degré 31 300 postes d'auxiliaires qui correspondent à l'emploi de quelque 43 000 professeurs, compte tenu de ceux d'entre eux qui ne travaillent qu'à temps partiel. Ces chiffres sont excessifs puisqu'ils font apparaître que l'auxiliaariat représente 11 p. 100 du corps professoral.

Pourtant, on ne peut arguer que ces personnels occupent des postes précaires ou révisables, 65 p. 100 des auxiliaires ayant plus de trois ans d'ancienneté et 43 p. 100 plus de cinq ans.

Un plan de résorption de l'auxiliaariat doit donc être établi en fonction d'un échéancier précis, à l'instar de celui qui a été mis en œuvre pour les instituteurs. Il est vrai qu'un premier effort en ce sens sera entrepris en 1981 puisque le projet de budget prévoit 4 500 titularisations. Mais, dans le même temps, 2 300 postes d'auxiliaire seront créés ! A cette cadence, si l'on fait la somme algébrique des créations et des suppressions, on s'aperçoit qu'il faudrait quinze ans pour résorber raisonnablement l'auxiliaariat dans le second degré. C'est beaucoup trop, et la commission des finances insiste auprès de l'Assemblée et de vous-même, monsieur le ministre, pour que des prévisions de résorption précises soient établies.

A cette fin, j'aurai l'honneur de défendre, cet après-midi, au nom de la commission des finances, un amendement qui ne sera pas populaire, un amendement incitatif, dont le véritable objet est de vous inviter au dialogue sur ce sujet fondamental.

Enfin, les enseignants méritent, comme tous les salariés, une formation continue. La V^e République a beaucoup fait pour les locaux et pour l'amélioration des programmes d'enseignement ; elle n'a pas fait suffisamment, il faut avoir le courage de le reconnaître, pour assurer la valeur du corps enseignant. Or, l'enseignement dépend d'abord de l'enseignant. Il est fonction de sa valeur, de son savoir et de son rayonnement, du modèle permanent qu'il représente et qui exerce son influence d'une manière peut-être muette mais profonde sur l'élève ou l'étudiant. C'est un ancien enseignant qui vous parle, avec tous les souvenirs qui animent sa conviction.

La commission des finances propose que cette formation continue indispensable fasse appel à l'effort réciproque de l'Etat et des maîtres, et que les heures qui lui seront consacrées soient prises sur le temps de loisirs — que bien des enseignants mettent d'ailleurs à profit pour parfaire leur formation — mais aussi sur le temps de travail. Ce double effort devrait aboutir à une solution de synthèse équilibrée.

Sur l'enseignement et les élèves, j'aurai beaucoup à dire.

Plus de 12 300 000 élèves, dont plus de 2 millions dans l'enseignement privé, sont inscrits dans nos établissements. Leur nombre a diminué globalement de 0,37 p. 100 seulement par rapport à l'année dernière.

L'analyse par secteur montre que les classes du premier degré ont reçu 113 300 élèves de moins.

Les perspectives sont plus encourageantes pour les écoles maternelles dont les effectifs devraient croître de 24 400 élèves l'an prochain. Nous devons nous en réjouir. Rien n'est plus triste, en effet, que de voir se vider les classes, dans les campagnes comme dans les villes. Rien n'est plus triste qu'une école qui perd de sa substance car c'est le signe qu'un pays en perd aussi. Alors, rien n'est plus encourageant que d'apprendre que les classes maternelles accueilleront des élèves plus nombreux.

Dans les lycées, enfin, on a dénombéré 26 000 inscriptions supplémentaires par rapport à l'an dernier.

Ces différentes statistiques, qui n'apparaissent plus aussi sombres que les deux années précédentes, doivent nous inciter à l'effort.

Quelle est l'efficacité du système éducatif vis-à-vis des enfants et des étudiants ?

Le taux d'encadrement a très généralement progressé dans l'enseignement du premier degré et dans le premier cycle du second degré, mais son évolution est préoccupante dans le second cycle. La moyenne de 28,7 élèves par classe dans les lycées est trop élevée et les classes sont, en général, trop chargées dans le second cycle. Si l'on veut dispenser un enseignement de qualité, il faut réduire ces pourcentages.

Les statistiques concernant le taux de redoublement sont encourageantes dans le premier degré, notamment pour le cours préparatoire et pour le cours moyen deuxième année, bien que la progression que l'on constate au cours élémentaire et au cours moyen première année doive retenir notre attention. Dans le second degré, l'évolution est plus inquiétante puisqu'on observe une augmentation générale des redoublements qui atteint son paroxysme dans les classes terminales avec 17,7 p. 100 du nombre des élèves, ce qui est trop.

L'analyse des coefficients de réussite aux examens appelle aussi quelques réflexions, car elle n'est guère satisfaisante. Ainsi, les taux de réussite au brevet de technicien, 61 p. 100, ou au baccalauréat, 65,88 p. 100, sont trop faibles. La réussite est d'autant plus insuffisante qu'un quart des élèves quittent les classes, à tous les niveaux, avant la fin de leurs études et que 21,5 p. 100 des élèves et des étudiants quittent le système éducatif sans avoir obtenu de diplôme.

Tels sont les facteurs internes qui compromettent l'efficacité de l'enseignement. Parmi les facteurs externes, celui dont les effets sont le plus défavorables est la difficulté de s'insérer dans les filières professionnelles. Et là, reconnaissons-le, environ 25 p. 100 de nos étudiants sortent des établissements sans aucune formation ou préformation professionnelle. La France est le seul pays industrialisé de la terre, parmi les pays à régime socialiste ou libéral, dont la jeunesse soit aussi peu préparée au moment de s'engager dans la vie économique.

Nous pouvons conclure en disant que, malgré l'importance en volume du budget, l'efficacité humaine de l'éducation nationale est restée insuffisante et ne correspond pas au défi de notre temps.

En ce qui concerne les familles, je ne m'attarderai pas sur les problèmes des transports et des livres scolaires, étant donné le temps limité dont je dispose. Je me bornerai à traiter des bourses. Il est incontestable que, sur ce point, le budget n'est pas bon...

M. Louis Mexandeau. Alors ne le votez pas !

M. Jean Royer, rapporteur spécial. ... et qu'il faut l'améliorer.

Cette année, 1 683 millions de francs sont prévus pour les bourses — 131 millions de moins que l'an dernier, soit une diminution de 7,26 p. 100. Voilà pour les crédits. Ce qui est plus grave, c'est que tous les crédits, bien que minimisés, ne reçoivent pas leur affectation initiale : 239 millions de francs, destinés aux boursiers, servent finalement à financer des transports scolaires et des livres. La mission de l'Assemblée exerçant son contrôle est de dire qu'un tel transfert n'est pas acceptable : il faut donc y remédier.

Ensuite on a augmenté le plafond des ressources de 10 p. 100, ce qui est trop peu.

Enfin le montant de la part — 168,3 francs — est tout à fait insuffisant, si bien que le nombre de boursiers diminue, passant de 1 910 000 à 1 590 000 en trois ans, ce qui ne représente plus que 30 p. 100 des élèves fréquentant nos établissements, au moment même où les familles modestes éprouvent souvent des difficultés, liées au chômage, à supporter l'effort de scolarisation de leurs enfants.

M. Charles Miossec. Exactement !

M. Jean Royer, rapporteur spécial. Par conséquent, au niveau des bourses, il faut reviser la politique de l'Etat.

Voilà en ce qui concerne les rapports avec les familles. Observons qu'en revanche, l'enseignement privé obtient 22 p. 100 d'augmentation des crédits qui lui sont affectés et qui atteignent 13 034 millions de francs cette année et qu'en quatre ans le budget de fonctionnement alloué à l'enseignement privé augmente du quart...

M. Louis Mexandeau. C'est éloquent !

M. Jean Royer, rapporteur spécial. ... premièrement en application de la loi du 25 novembre 1977, deuxièmement en ce qui concerne les crédits des personnels, les crédits des forfaits d'externat et enfin les mesures nouvelles pour le corps enseignant privé figurant au budget à la rentrée.

Tel est le panorama général. J'aborderai maintenant le budget des locaux, qui contient des dispositions favorables et d'autres qui sont défavorables. Le crédit de 2 922 millions de francs alloué aux locaux n'a pas augmenté depuis l'année dernière. Observons d'abord que l'enseignement élémentaire obtient une augmentation de 20 p. 100 de ses crédits, ce qui est tout à fait justifié étant donné qu'un tiers de nos écoles primaires sont antérieures à 1900 et que la moitié ont été construites avant 1914. Il y a là un patrimoine très important dont il faut assurer non seulement l'entretien mais aussi la modernisation. Observons aussi que des crédits accrus — 20 p. 100 de plus — ont été alloués aux lycées d'enseignement professionnels. On y a créé à peu près 10 000 places par an depuis trois ans, ce qui est un bon résultat. Observons également que les sections d'enseignement spécialisé voient leurs crédits augmenter de 57 p. 100 — 2 400 places sont créées, de même que 800 places d'école de perfectionnement, ce qui est important et représente un élément favorable. Observons enfin que les lycées obtiennent 18,5 p. 100 d'augmentation de leurs crédits d'investissement, qui atteignent 490 millions de francs, mais que nous sommes toujours en retard d'environ 100 000 places par rapport aux besoins : d'un côté 135 000 places construites, de l'autre 230 000 nouveaux élèves acceptés dans les lycées ; il y a là un déficit qu'il faudrait plus rapidement résorber et votre commission des finances insiste fortement sur ce point dans son rapport.

En revanche, pour les écoles maternelles et pour les collèges, les crédits sont en très forte ou en forte diminution.

Pour les écoles maternelles, n'exagérons rien ! En dix ans, on a construit en France 27 400 classes maternelles, ce qui représente un effort sans précédent, et l'on a ramené le taux d'encadrement à trente élèves par classe environ. Mais il est fâcheux que, l'année prochaine, alors qu'il y aura 24 000 élèves nouveaux, la dotation passe de 140 à 60 millions de francs, soit une diminution de 57,8 p. 100. C'est là une faiblesse qu'il faudra certainement corriger par la suite.

En ce qui concerne les collèges, 167 ateliers vont être créés ; un certain nombre de collèges seront rénovés ou reconstruits ; mais la diminution de quelque 17 p. 100 des crédits est plutôt décourageante et va poser des problèmes nouveaux aux conseils généraux.

Quant à la maintenance, il était initialement prévu dans le projet de budget, pour l'entretien des quelque 5 000 hectares de planchers de nos établissements du second degré, un crédit de 575 millions de francs, dont 200 pour les grosses réparations, 200 pour l'accroissement de la sécurité et 175 pour une diminution des dépenses d'énergie.

Appuyé par la commission, votre rapporteur a obtenu de M. le ministre que le budget des réparations, dont tous les maires déplorent l'insuffisance, soit revalorisé. Il pourra l'être de deux manières selon M. le ministre : ou bien en faisant passer, par un transfert interne de crédits, 30 millions de francs de la lutte pour les économies d'énergie aux réparations — le budget de cette lutte pour les économies d'énergie restant de 145 millions de francs, c'est-à-dire sensiblement le double de ce qu'il était l'année dernière, à savoir 75 millions ; ou bien en augmentant l'enveloppe globale de 30 millions de francs, ce qui permettrait de revaloriser d'autant le budget des réparations sans toucher à celui des dépenses d'économies d'énergie. Toujours est-il que ce serait un premier progrès. Je vous remercie, monsieur le ministre, d'avoir accepté de faire ce geste.

Un deuxième progrès pourrait être réalisé dans l'utilisation des crédits que reçoivent les recteurs. Il n'y a pas de nette séparation entre les crédits « construction » et les crédits « entretien et réparation ». Il faut que cette limite soit nettement tracée. Au nom du contrôle budgétaire, la commission des finances vous recommande cette nouvelle disposition. Nous devrions également avoir une carte régionale des réparations scolaires, au niveau du second degré, comme nous avons une carte régionale des constructions scolaires. C'est un problème de méthode. Bien entendu, il faut l'appliquer.

En conclusion, au plan quantitatif, budget d'austérité, budget sévère, budget trop rigide qui, dans certains cas, devra être abondé par un collectif budgétaire. Un budget certes important mais qui ne couvre pas en qualité la totalité des besoins de nos maîtres et de nos élèves.

En ce qui concerne les maîtres, s'imposent : la résorption de l'auxiliaariat dans le second degré ; une revalorisation des traitements du corps enseignant, à laquelle certains pays d'Europe,

même la Grande-Bretagne, sont en train de procéder actuellement — Mme Thatcher fait revaloriser de 20 à 45 p. 100, du début à la fin de la grille, le traitement des enseignants — car le corps enseignant français est, avec le corps enseignant italien, l'un de ceux qui sont les moins bien traités ; enfin, une politique visant à mieux soutenir les familles dans l'effort scolaire.

Quant à la qualité, le degré de réussite est insuffisant et trois séries de mesures pourraient être prises : développer fondamentalement la formation des maîtres ; réviser les connaissances fondamentales en insistant pour que ces connaissances soient mieux acquises par nos enfants — peut-être faudra-t-il rétablir l'examen d'entrée en sixième et l'examen d'entrée en seconde qui, sans être chargés d'érudition, permettraient de s'assurer de la solidité des connaissances acquises avant que l'élève ne commence un cycle supérieur ; enfin, améliorer la nature du dialogue entre les politiques, les syndicalistes et l'Etat.

Monsieur le ministre, il faudrait sans doute que, dans ce dialogue le poids des avis émis par les assemblées parlementaires soit accru par rapport à celui des avis qu'émettent les syndicats. Il y a un rééquilibrage à faire. Le sérieux du contrôle que nous avons exercé cette année, s'il a pu vous paraître un peu sévère, est animé par ce désir de rendre à la fonction politique du Parlement quelque lustre par rapport à la fonction syndicale. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Ensuite, il faudrait peut-être, dans le cadre d'une meilleure décentralisation de l'usage des crédits, clarifier les responsabilités et faire en sorte que programme d'enseignement et programme d'action budgétaire soient davantage le fait des éléments de base que d'appareils trop concentrés au sommet de l'Etat. Enfin, il faut qu'un souffle nouveau passe dans nos écoles qui doivent être à la fois le lieu d'apprentissage de la vie sociale et le haut lieu de l'éducation de nos enfants.

« Cent fois sur le métier remettez votre ouvrage,
« Polissez-le sans cesse et le repolissez. »

C'est à la fois la servitude et la noblesse de ceux qui, à travers les budgets que nous votons pour les soutenir, ont en main l'éducation de la France. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. Pinte, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour l'éducation.

M. Etienne Pinte, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, c'est le troisième budget de l'éducation que vous nous présentez. Je voudrais à cette occasion non pas reprendre l'examen chiffré du projet de budget pour 1981 qui a été parfaitement fait par mon prédécesseur, mais essayer de dégager les orientations nouvelles que vous nous proposez depuis plus de deux ans. Bien entendu, j'indiquerai ensuite comment ces orientations nouvelles s'inscrivent dans le projet de budget pour 1981.

Lorsque vous vous êtes installé, il y a maintenant près de deux ans et demi, au ministère de l'éducation, rue de Grenelle, vous avez déclaré qu'il n'y aurait pas de réforme Beullac, estimant, à juste titre, que le système éducatif avait suffisamment connu de réformes et de projets de réforme. Il n'en reste pas moins évident — et je ne vous le reproche pas, bien au contraire — qu'au travers de l'application de la loi du 11 juillet 1975, vous avez marqué profondément de votre sceau personnel la longue marche de notre système éducatif. A partir de là vous avez réorienté les objectifs de notre politique éducative en prenant mieux en compte les données du monde dans lequel nous vivons et en essayant d'anticiper sur notre devenir.

La situation économique de notre pays nous oblige, faute de matières premières, faute de sources d'énergie, à faire face au défi extérieur et par conséquent à resserrer les liens de notre solidarité. Cette solidarité doit s'exprimer à tous les niveaux et dans tous les domaines, en particulier dans celui de l'éducation. La réforme du premier cycle, c'est-à-dire la suppression des filières, la suppression de la ségrégation, est l'illustration de ce désir d'unité dans la diversité puisqu'elle permet l'apprentissage de la différence, de la diversité et donc de la tolérance. Elle doit aboutir à la reconnaissance non seulement des dons personnels de chacun, c'est-à-dire à la reconnaissance des valeurs individuelles, mais également des bienfaits de la concertation, des bienfaits de la mise en commun des atouts, c'est-à-dire des bienfaits des valeurs collectives.

La situation économique internationale, dans laquelle nous jouons un rôle important puisque nous sommes la cinquième puissance industrielle du monde, nous oblige à acquérir l'essentiel de nos produits de base à l'extérieur et, bien entendu, à

vendre des produits très élaborés, non seulement pour payer nos achats mais également pour maintenir notre niveau de vie. Notre seule richesse est donc constituée par notre savoir et qui dit savoir dit formation. C'est là que se situe le rôle primordial de la formation des hommes et des femmes de ce pays.

M'ordal en particulier dans ce domaine que vous avez innové, monsieur le ministre, et que vous avez marqué de votre empreinte personnelle l'évolution de notre système éducatif. A l'égalité des chances, vous avez ajouté l'égalité des formations. Vous avez apporté ce que j'appellerai la plus-value réaliste aux desseins généreux et sociaux de votre prédécesseur. J'en trouve la preuve dans la conception même que se fait le VIII^e Plan de notre système éducatif, et qui réserve à celui-ci le rôle d'agent du développement d'une politique de main-d'œuvre qualifiée, en assurant l'acquisition d'une formation professionnelle adaptée pour tous les jeunes sortant du système éducatif.

Cette réorientation des buts assignés à l'éducation n'est pas seulement due aux origines professionnelles de celui qui tient les rênes ; elle est également fonction, pour une très large part, de l'environnement économique et de son évolution depuis quelques années.

Quelles sont ces valeurs ajoutées réalistes, auxquelles je faisais allusion il y a un instant ?

C'est d'abord l'accent très appuyé et justifié mis sur la formation — formation initiale, formation continue. La réforme de la formation des maîtres de l'enseignement du premier degré mise en place l'année dernière en est le premier élément. La loi de 1975 avait — il faut le reconnaître — un peu négligé cet aspect des choses et n'en faisait en tout cas pas l'un des objectifs prioritaires. C'est un acquis important et porteur d'avenir, qu'il faut mettre à votre crédit, monsieur le ministre.

Bien former les maîtres est une chose. Encore faut-il que tous les élèves soient capables de profiter de leur enseignement. C'est ici que nous retrouvons l'égalité des chances. Je tiens à souligner que, depuis deux ans, un gros effort a été fait en faveur de la formation des maîtres spécialisés. Ceux-ci, je le rappelle, ont pour mission de prévenir et de réduire les handicaps et les difficultés décelés chez les enfants. Le nombre de postes créés à cet effet est très important depuis deux ans ; il permettra l'ouverture de nombreux groupes d'aide psycho-pédagogique, ce qui prouve que, dans votre politique éducative, il y a non seulement réorientation, mais aussi continuité dans l'action. Contrairement à ce que certains auraient pu croire, l'égalité des chances n'est pas sacrifiée à l'égalité des formations.

Deuxième valeur ajoutée réaliste : l'éducation concertée, c'est-à-dire l'établissement de meilleures liaisons entre le monde de l'école et celui du travail. Il ne suffit pas de donner une bonne formation aux maîtres et aux élèves ; il faut encore que ces formations soient adaptées aux réalités économiques.

Deux types d'action très positives ont été lancées, depuis l'année dernière.

Il s'agit d'abord des stages en entreprises pour enseignants, ouverts l'an dernier aux professeurs de collège et de lycée en formation initiale. Cette mesure a déjà touché plus de 3 000 enseignants, professeurs d'enseignement général de collège, certifiés, agrégés et professeurs d'enseignement professionnel, pour des stages d'une durée de trois à douze semaines. Cette expérience sera poursuivie et étendue l'année prochaine.

Il s'agit ensuite des séquences éducatives en entreprise pour les élèves de l'enseignement technique. Cette mesure a pour but de mieux faire comprendre aux élèves des lycées d'enseignement professionnel les réalités économiques et de les inciter à poursuivre et à terminer dans de bonnes conditions leur formation technique. L'intérêt de ces séquences est leur intégration dans le cycle d'étude qui permet une meilleure sensibilisation et, par conséquent, une motivation accrue. Mieux comprendre le sens de la formation par une confrontation permanente avec le monde économique, source — il faut tout de même le rappeler de temps en temps — de toute production de biens et de toute création d'emploi, doit aboutir, par une meilleure qualification, à une adéquation accrue entre le monde de la formation et celui de la production.

Plus de 2 500 séquences éducatives concernant plus de 30 000 élèves préparant des certificats d'aptitude professionnelle et des brevets d'enseignement professionnel dans des lycées d'enseignement professionnel ont été offertes cette année. Le double d'élèves pourraient en bénéficier l'année prochaine.

Troisième valeur ajoutée : la décentralisation. Il s'agit de rapprocher le pouvoir de décision des réalités locales auxquelles les décisions doivent s'appliquer. Il est bien évident que le ministre de l'éducation ne peut pas procéder lui-même, de Paris, à la plupart des choix qui conditionnent la vie quotidienne des enseignants, des élèves et de leurs parents. C'est ainsi que les

inspecteurs d'académie décident désormais seuls des ouvertures ou des fermetures de classes primaires dans le cadre d'un contingent de postes ; c'est ainsi qu'ils procèdent dorénavant aux nominations d'instituteurs et qu'ils établissent la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école primaire.

Dans le cadre de la décentralisation, trois mesures doivent être mises en relief.

Depuis le décret du 3 janvier 1980 les recteurs ont la charge de préparer et d'arrêter la carte scolaire des enseignements du second degré.

Le décret du 5 juin 1980 confie aux collectivités locales la maîtrise d'ouvrage pour la construction des collèges. Cette mesure revêt un grand intérêt pour ceux qui sont, dans cette assemblée, des élus locaux. Pour avoir moi-même expérimenté cette procédure, je peux vous affirmer qu'elle est source d'économie grâce au raccourcissement des délais et à une plus grande efficacité dans le suivi du dossier et dans la réalisation technique des opérations.

Enfin, l'arrêté du 9 janvier 1980 a transféré aux recteurs le soin d'organiser les vacances scolaires en concertation avec tous ceux qui sont concernés de près ou de loin par l'aménagement du temps au plan local.

Nous reviendrons bientôt sur la décentralisation en matière éducative lorsque nous étudierons le projet de loi concernant le développement des responsabilités des collectivités locales déjà adopté par le Sénat.

Je viens donc de dresser devant vous, mes chers collègues, le bilan de l'action du ministre de l'éducation depuis deux ans et demi. Il convient de reconnaître qu'il est positif et surtout riche de promesses. Ces promesses sont-elles réalisables, en d'autres mots, le ministre a-t-il les moyens de sa politique ? C'est ce que nous allons essayer d'analyser au travers du projet de budget pour 1981.

Pour développer les actions de formation, en particulier la formation continue des enseignants, pour lutter contre les handicaps et donc contre les échecs scolaires, pour généraliser l'éducation concertée, pour rendre crédibles les mesures de décentralisation et de déconcentration, il faut des moyens, beaucoup de moyens.

Développer les actions de formation et lutter contre les échecs scolaires implique des moyens en personnel. Le projet de budget pour 1981 progresse en ce domaine de plus de 16 p. 100 mais, monsieur le ministre, je n'ai pas l'impression que, dans deux secteurs au moins, il réponde aux objectifs de votre ministère.

Pour renforcer la qualité du système éducatif vous venez d'annoncer, monsieur le ministre, votre projet de mettre en place un véritable système de formation continue pour les professeurs des lycées et des collèges. L'intention est excellente ; nous ne pouvons que l'approuver. Cependant, je n'en ai pas trouvé trace dans le projet de budget que vous nous proposez. Qui dit formation continue dans le second degré dit remplacement des professeurs en stage de formation. C'est ici que se pose le problème, déjà abordé par mon prédécesseur à cette tribune, de la situation des maîtres auxiliaires.

Je vous avais proposé l'année dernière, monsieur le ministre, de créer, comme dans l'enseignement du premier degré, un corps de professeurs remplaçants dont le nombre pourrait représenter 5 p. 100 des effectifs des professeurs titulaires du second degré. Ce corps aurait été constitué en grande partie par des maîtres auxiliaires qui auraient été titularisés. Cette mesure vous aurait permis non seulement de réduire d'un quart le nombre des maîtres auxiliaires, puisque ce corps aurait représenté environ 10 000 enseignants, mais également de mettre en place l'un des éléments de votre politique de formation continue, celle des enseignants du second degré.

Or, malgré notre souhait de vous voir nous présenter un plan de résorption de l'auxiliaariat, le problème demeure entier.

J'ajoute, monsieur le ministre, que la réforme du collège unique impliquait un renforcement des effectifs d'enseignants du premier cycle. L'application de la loi de 1975 ne se réalise pas, vous le savez, dans de bonnes conditions. Les actions de soutien ou d'approfondissement ne sont pas suffisantes au point qu'un débat national vient de s'ouvrir sur le collège unique et ses maux. On dénonce une « politique égalitaire de l'éducation », « le génocide culturel » ou encore « l'égalitarisme absurde ». Il y a, monsieur le ministre, un très net malaise. Il me paraît indispensable et urgent que vous vous penchiez sur ce problème au nom de l'égalité des chances. Egalité ne veut pas dire égalitarisme. Offrir à chacun, en fonction de ses aptitudes, le maximum de chances, c'est cela l'égalité.

Pour améliorer notre système éducatif, il ne faut pas seulement mettre à la disposition des élèves des enseignants bien formés, il faut leur permettre de travailler dans de bonnes conditions.

Qui dit bonnes conditions dit bon fonctionnement des établissements, transports scolaires et bourses.

M. le président. Je vous signale, monsieur le rapporteur, que vous avez déjà dépassé votre temps de parole.

M. Etienne Pinte, rapporteur pour avis. Monsieur le président, mon collègue de la commission des finances a disposé de vingt-cinq minutes pour défendre le second budget de l'Etat, qui s'élève à cent milliards de francs.

M. le président. Je vous fais observer, monsieur Pinte, que M. Royer a présenté, en fait, deux rapports.

M. Etienne Pinte, rapporteur pour avis. Certes, parce que la commission des finances avait désigné deux rapporteurs. Moi je suis seul, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à effectuer la même tâche. De grâce, monsieur le président, accordez-moi quelques minutes supplémentaires !

M. Louis Mexandeau. Il est scandaleux que la commission des affaires culturelles ne dispose que de dix minutes !

M. Emmanuel Hamel. Cela n'a rien de scandaleux. Je n'ai pas pu m'inscrire dans ce débat et je ne cric pas pour autant !

M. Gilbert Faure. Nous vous aurions pourtant écouté avec beaucoup de plaisir ! (Sourires.)

M. le président. Poursuivez, monsieur le rapporteur.

M. Etienne Pinte, rapporteur pour avis. Monsieur le président, c'est la troisième année consécutive que je demande à la présidence de bien vouloir accorder à la commission des affaires culturelles et à la commission des finances le même temps de parole.

M. le président. Monsieur Pinte, je vous prie de poursuivre et d'en arriver assez rapidement à votre conclusion.

M. Etienne Pinte, rapporteur pour avis. Je vais m'y efforcer, monsieur le président, mais j'estime qu'un rapporteur devrait disposer d'un peu plus de temps pour examiner un budget aussi fondamental.

M. Gilbert Faure. L'éducation nationale mérite mieux que cela !

M. Etienne Pinte, rapporteur pour avis. Exactement !

M. le président. Je rappelle que ce sont les commissions qui déterminent le temps de parole des rapporteurs.

Veuillez poursuivre, monsieur Pinte.

M. Etienne Pinte, rapporteur pour avis. Je vous remercie, monsieur le président.

Pourquoi comprimer les dépenses de fonctionnement des collèges et lycées alors que vous savez bien, monsieur le ministre, qu'il vous faudra un collectif budgétaire rien que pour les dépenses de chauffage ? Une politique de vérité des prix doit s'appliquer dans tous les domaines et pas seulement à sens unique lorsqu'il s'agit de diminuer les aides de l'Etat.

Les collèges et lycées fonctionnent difficilement, vous le savez ; le renouvellement du matériel se fait très mal ; le personnel de service est réduit alors que les tâches et les heures de travail restent les mêmes ; l'entretien, enfin, est obéré par d'autres tâches ou par absence de moyens modernes d'entretien.

Bien que cette année le budget des transports scolaires augmente de plus de 19 p. 100, ce qui permettra de rattraper des retard dans l'actualisation des prix ou dans la part de prise en charge à laquelle s'était engagé l'Etat, je tiens à souligner, monsieur le ministre, que la participation des parents a légèrement augmenté l'année dernière, et je ne parle pas de celle des collectivités locales.

Quant aux bourses, point crucial, facteur par excellence de l'égalité des chances, nous constatons avec consternation que la dotation diminue en valeur absolue. Vous nous avez dit en commission, monsieur le ministre, que cela était dû à une insuffisance d'utilisation du crédit, mais que, si le nombre de bénéficiaires avait diminué, le nombre de parts pour chacun d'eux avait augmenté.

Je vous répondrai, monsieur le ministre, que si les bourses vont maintenant un peu plus à ceux qui en ont véritablement besoin, c'est certainement un bien, mais que si, globalement, vous avez dépensé moins, c'est qu'il y aurait lieu de revoir, comme nous vous l'avons demandé, le barème et le montant de la part, qui ne change pas cette année.

Enfin, pour « renforcer encore et toujours la qualité et l'efficacité du système éducatif français », comme vous l'avez si

bien dit, il y a quelques jours, lors de votre conférence de presse, encore faut-il offrir à nos élèves et à nos enseignants un cadre et des outils de travail adaptés au monde moderne.

C'est bien de prendre en compte les technologies nouvelles telles la télématique ou l'informatique, mais encore faut-il avoir toujours des établissements modernes et adaptés pour les recevoir !

Or, que nous présentez-vous pour le budget d'équipement de 1981 ? La reconduction des crédits de l'année dernière, c'est-à-dire une régression de plus de 10 p. 100 en raison de l'augmentation des prix.

Monsieur le ministre, plus de 9 000 bâtiments scolaires mobiles relèvent de votre ministère, plus de 348 établissements du second degré occupent des bâtiments démontables, souvent vétustes. Il y a même deux lycées d'enseignement professionnel de plus, construits en locaux démontables, depuis l'année dernière.

Les travaux de sécurité n'ont pas encore été réalisés dans 30 p. 100 des établissements pour lesquels ils avaient été prescrits par les commissions de sécurité, et je ne parle pas des travaux d'entretien, de modernisation ou de mise aux normes pédagogiques.

Je comprends d'autant moins l'attitude du Gouvernement dans ce domaine qu'à l'heure actuelle les constructions neuves qui vous sont demandées n'ont en général pas pour objet d'accueillir de nouveaux élèves. Elles n'ont donc pas pour effet d'accroître les charges de fonctionnement mais de remplacer des établissements vétustes. J'ajoute même que ces réalisations auraient comme conséquences de diminuer les frais de chauffage par une meilleure isolation thermique et de relancer la construction. Ce sont là deux objectifs qui répondent parfaitement aux souhaits du Gouvernement.

En conclusion, mes chers collègues, votre rapporteur peut dire que des voies nouvelles très positives ont été tracées par M. le ministre de l'éducation depuis plus de deux ans. Certaines ont déjà reçu un début de réalisation, d'autres sont riches de promesses.

Il y a cependant encore beaucoup d'efforts à accomplir pour rendre cohérentes ces nouvelles orientations avec la situation actuelle de notre personnel enseignant, avec les efforts financiers demandés aux parents et aux collectivités locales, avec l'état de notre patrimoine scolaire.

La commission des affaires culturelles, familiales et sociales a émis cinq observations qui reprennent l'essentiel des propos que je viens de tenir devant vous. Sous réserve de ces cinq observations et des amendements que je serai conduit à vous présenter tout à l'heure, elle a adapté le budget de l'éducation et vous demande d'en faire autant. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Louis Mexandeau. Sûrement pas !

M. le président. Dans la discussion, la parole est à M. Hermier.

M. Guy Hermier. Monsieur le ministre, je serais tenté de dire : enfin, vous voilà !

Vous avez, en effet, ouvert l'année scolaire par une diversion anticommuniste qui, pour ne pas être originale, était peu regardante sur les moyens. Vous n'avez pas hésité à caricaturer, à falsifier de manière véritablement éhontée les positions du parti communiste français pour les besoins d'un jeu politique peu digne d'un ministre de l'éducation.

Je vous avais alors proposé d'en débattre publiquement. Vous avez préféré poursuivre votre monologue rageur. C'était sans doute plus confortable.

Je constate que ce refus du débat est chez vous une fâcheuse habitude puisque, malgré les demandes réitérées des commissaires communistes, vous n'avez pas cru nécessaire, durant un an, de vous expliquer devant notre commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

M. Jacques Brunhes. Très bien !

M. Guy Hermier. Il est évidemment plus facile de brandir l'arme de la calomnie devant des auditoires groupusculaires et serviles que d'aborder publiquement les vrais problèmes de l'école, avec les élus communistes, avec les syndicats des enseignants et les organisations ouvrières, avec les fédérations de parents d'élèves.

Le débat sérieux sur les vrais problèmes de l'école, voilà ce que vous avez tenté d'esquiver, parce que votre politique porte la lourde responsabilité de la crise actuelle qui affecte si profondément tout notre système éducatif, la formation de la jeunesse, donc l'avenir de la nation, et parce que votre

budget est à l'image de cette politique, un budget de régression et d'austérité, de ségrégation et de dégradation de notre potentiel éducatif.

Cela ne vous empêche pas, là encore pour tenter de fuir le vrai débat, de parler abondamment de l'égalité des chances, de l'école de la qualité ou du pluralisme. Mais l'examen de votre budget remet ces déclarations de principe au rang des artifices de propagande.

L'égalité des chances, oui, parlons-en ! Vous allez répétant, je vous cite, que « ... l'égalité dans la maîtrise du savoir est plus que jamais le gage de l'égalité des chances ». Mais la réalité ne vous permet pas, monsieur le ministre, de jongler ainsi avec une aspiration qui est au cœur de millions de Français.

En effet, un jeune sur deux sort de l'école sans une véritable formation professionnelle ; un tiers des jeunes n'atteint pas la fin du collège dit unique. Les « classes-impasses », aux titres alléchants mais qui débouchent sur le vide, croissent en effectifs, alors que le nombre de jeunes régresse en lycée d'enseignement professionnel. Qui est responsable, monsieur le ministre, de cette situation sinon l'ensemble de votre politique ? Aurez-vous l'audace d'évoquer, une fois encore, la fatalité de la crise ou de prétendues lois de l'hérédité ? Vos propres statistiques démentent votre discours.

Selon une note de vos services, en date du 26 mai, « les taux de redoublement dans l'enseignement élémentaire ont baissé d'une manière continue jusqu'en 1974-1975. A partir de ces dates, le mouvement s'est inversé ».

Comment s'étonner alors qu'à l'issue de la scolarité élémentaire, 62 p. 100 d'enfants d'ouvriers et 46 p. 100 d'enfants d'employés aient redoublé au moins une classe, que 58 p. 100 d'enfants des sections d'éducation spécialisée soient d'origine ouvrière ?

A Sélestat, vous avez jugé inadmissible qu'on vous accuse de vouloir cette politique. Je maintiens ici que votre Gouvernement aggrave, de façon délibérée, la ségrégation sociale à l'école. Vous multipliez les chicanes pour les enfants des travailleurs dans la poursuite de leurs études.

Dans votre budget — M. Royer le soulignait tout à l'heure — le nombre des boursiers régresse, la valeur relative des bourses accentue son retard.

Même votre gratuité est sélective ! Vous attribuez 250 francs par élève pour l'achat de manuels en troisième de collège. C'est déjà insuffisant. Mais un élève de classe préparatoire à l'apprentissage ne reçoit que 140 francs et celui d'une section d'éducation spécialisée, 117 francs.

Les élèves des lycées d'enseignement professionnel, pour la plupart d'origine modeste, sont ceux qui ont le plus de frais de transport, d'internat, d'équipement, mais ils n'ont pas droit à la gratuité des manuels. Plus de la moitié d'entre eux n'ont pas droit aux bourses et, par conséquent, à la prime de premier équipement.

Parler, dans ces conditions, d'égalité des chances, c'est se gargariser de formules creuses.

Quelques auteurs bien en cour ont ouvert, dans la toute dernière période, une polémique avec votre prédécesseur sur le collège unique et l'égalité des chances. Mais accuser M. Haby ou vous-même d'avoir poussé trop loin la démocratisation est une dispute au fumez politicien bien éventé ! Vous aurez du mal à apparaître comme un chantre de l'égalité, par nouveaux philosophes interposés. Non, l'école ne souffre pas d'une trop grande démocratisation, elle étouffe, au contraire, d'en être privée.

Une école de la qualité, dites-vous encore. Eh bien, parlons-en aussi. A Sélestat, vous avez suscité des applaudissements en tournant en dérision ceux qui exigent des moyens plus importants et en affirmant que le problème est d'abord un problème d'état d'esprit.

Quel mépris et quelle méconnaissance vous affichez, monsieur le ministre, de ce que sont aujourd'hui les enseignants français ! Ces milliers et ces milliers d'enseignants qui manifestent, font grève, réclament à cor et à cri des classes, des postes, des moyens supplémentaires, ne le font pas par égoïsme. Ce sont les mêmes qui mènent un combat quotidien, malgré toutes les chausse-trappes bureaucratiques de votre ministère, contre les effets de la ségrégation sociale, pour frayer la voie d'avancées pédagogiques, pour créer les conditions d'un renouveau de notre enseignement. Ces moyens supplémentaires, l'école en a besoin pour mieux vivre.

Monsieur le ministre, nous ne vous laisserons pas esquiver les vraies questions que pose la construction d'une école de qualité.

C'est contre la qualité de l'école que vous laissez un tiers des classes maternelles à plus de trente élèves, 25 p. 100 des cours préparatoires, 58 p. 100 des C. E. 1 et 72 p. 100 des C. M. 1 à plus de vingt-cinq élèves.

C'est contre la qualité de l'école que vous augmentez le nombre d'élèves par classe, notamment dans les sixièmes de collège : les classes de vingt-quatre élèves ont diminué de 3 000 l'an dernier, celles de plus de vingt-cinq ont augmenté de 1 700.

C'est contre la qualité de l'école que vous réduisez les places dans les centres de formation d'enseignants.

C'est contre la qualité de l'école que vous refusez d'augmenter les places aux concours de recrutement du C. A. P. E. S. et de l'agrégation, que vous laissez périllicier tant de disciplines dans tous les ordres d'enseignement.

C'est contre la qualité de l'école enfin que vous portez la hache de l'austérité dans la recherche pédagogique pendant que Mme Saunier-Seïté détruit avec l'ardeur qu'on lui connaît les unités de recherche en sciences de l'éducation.

Est-ce servir la qualité de l'école que de lui donner au compte-gouttes les moyens dont elle a besoin ? Est-ce préparer la France de l'an 2000 que de proposer ce budget d'austérité qui a vu sa part diminuer de 18,3 p. 100 en 1977 à 16,6 p. 100 cette année ? En aucun cas.

C'est pourquoi les communistes considèrent comme dangereuse pour l'avenir du pays cette restriction des dépenses d'éducation.

Et l'école du pluralisme, qu'en est-il ?

Le Président de la République vous a fait remettre ces jours-ci une lettre vous demandant de préparer la commémoration du centenaire des lois républicaines.

Vous vous êtes empressé de créer une commission !

C'est qu'aujourd'hui, sous votre autorité, au lieu d'aller de l'avant dans la voie du pluralisme, ce sont des reculs qui s'accomplissent.

« Rien ne serait plus contraire à la mission de l'éducation dans une société pluraliste que l'endoctrinement de la jeunesse au profit d'une idéologie » écrit M. Giscard d'Estaing. Beau discours !

Mais c'est aujourd'hui que l'on peut lire dans un manuel d'histoire et de géographie de troisième : « En France, les syndicats regroupent différentes catégories sociales. Ils affirment traditionnellement leur indépendance de principe à l'égard des partis politiques. Un grand nombre de dirigeants de la C. G. T. sont toutefois membres du parti communiste. »

On admirera cet innocent « toutefois », et encore n'est-ce là qu'un exemple, parmi des milliers, de la convergence entre de tels manuels et votre idéologie.

Monsieur le ministre, en vérité toute l'école est investie dans ses programmes, ses sujets d'examen et de concours, ses contenus de manuels par votre idéologie.

Vous tempêtez sur l'activité des communistes. Nous serions, à vous en croire, des fauteurs de trouble, des champions de l'endoctrinement, des adversaires de la laïcité. Il vous faut pour l'affirmer une singulière impudence.

Mais qui appelle un petit groupe d'enseignants et de lycéens giscardiens à être des « soldats » — c'est le terme que vous avez employé — pour la campagne de printemps de Valéry Giscard d'Estaing ? Qui a déclaré à Sélestat : « Faisons front !... Le Président de la République a tracé la voie. Derrière lui... nous combattons » ? Qui pratique de véritables interdits professionnels ? Qui met en place des mesures visant à réduire le droit de grève ? Pourquoi ordonnez-vous la reprise du processus de sanction contre les institutrices d'école maternelle qui n'ont comme seul crime à se reprocher que celui de vouloir travailler pour le bien d'enfants de deux à cinq ans.

Non, l'école du pluralisme n'existe pas à l'heure actuelle. En vérité, jamais depuis Pétain n'avait été entreprise pareille tentative de soumettre l'école à un appareil politique partisan.

Votre politique, monsieur le ministre, ne vous surprend pas. Elle est en totale cohérence avec le redéploiement économique et politique que votre gouvernement met en œuvre. Votre adaptation de l'école se conjugue étroitement avec vos efforts pour « adapter » l'ensemble des activités économiques et culturelles du pays aux intérêts du grand capital.

Comment s'étonner, dans ces conditions, que l'école soit en ébullition ? Les luttes n'ont pas besoin d'un chef d'orchestre clandestin.

L'expérience montre, en effet, que seule la lutte peut vous contraindre à prendre en compte les besoins qu'expriment les enseignants, les parents, les jeunes.

Les luttes du printemps dernier, celles de cette rentrée, en dépit de toutes les manœuvres politiciennes, ont marqué des points importants. Elles vous ont amené à rouvrir des centaines de classes menacées, à prévoir dans votre budget la titularisation d'auxiliaires et d'instituteurs.

Voilà pourquoi vous recherchez avec tant de hargne ce fameux consensus social qui vous permettrait de poursuivre votre politique sans réaction des parents, des enseignants et des jeunes. Mais cela ne marche pas.

Sélestat, ce n'est pas toute la France, monsieur le ministre !

Par ailleurs, vous accusez assez souvent vos adversaires de conservatisme. Mais n'avez aucune crainte. Nous ne vous disputerons jamais l'héritage de la politique giscardienne dont vous êtes porteur. Nous vous le laissons volontiers.

Nous ne nous satisfaisions pas du tout de la situation actuelle du système scolaire. Nous considérons, en effet, que dans un monde marqué par l'essor des connaissances et la soif de participer, où apprendre et comprendre deviennent des tâches historiques et des revendications personnelles de première importance, la formation initiale des jeunes, la formation permanente des hommes et des femmes doivent changer de taille et de style.

Voilà pourquoi nous agissons non seulement pour défendre mais aussi pour transformer le potentiel éducatif français, ses rapports avec le travail, la vie, la culture. Oui, nous luttons pour une autre école, comme l'a proposé Georges Marchais dans son discours de Noisy-le-Sec qui suscite, depuis quelques mois, tant de hargne de votre part.

Nous voulons une autre école. Une école qui bannisse l'injustice. Avec les enseignants et tous les spécialistes de l'école et de l'enfance, nous voulons mener dès aujourd'hui une lutte impitoyable contre l'échec scolaire, donner à chacun une vraie possibilité d'épanouissement, extirper les racines de la ségrégation.

Nous voulons une école véritablement liée à la vie, au prodigieux mouvement contemporain des connaissances, à toutes les dimensions de la vie sociale et culturelle, et surtout à la vie économique, à la vie de la production et, par conséquent, à l'entreprise. Nous voulons, par exemple, une tout autre place pour l'enseignement technique long et court, pour que chaque jeune sorte de l'école avec un métier, une appréciation positive du travail, une connaissance de la condition ouvrière et des rapports sociaux réels.

Nous voulons une école pluraliste donnant toute sa dimension positive à la laïcité, ouvrant enfin ses portes à notre peuple, à sa classe ouvrière, à son histoire profonde. Récusant tout prosélytisme, toute philosophie officielle, nous voulons une école où chacun puisse s'exprimer, confronter sa démarche à celle d'autrui, forger sa personnalité.

Nous voulons enfin une école qui soit l'affaire de tous. La participation de la jeunesse, des organisations ouvrières, des associations de parents d'élèves, des élus locaux et départementaux à la vie de l'école, dans toutes ses dimensions, permettrait d'avancer effectivement sur la voie de la justice sociale, de l'ouverture à la vie, au travail, du pluralisme réel. Elle offrirait au corps enseignant la possibilité de voir grandir ses responsabilités et de retrouver un statut social qu'il a peu à peu perdu.

Monsieur le ministre, votre projet de budget pour 1981 ne permet pas de répondre à ces besoins. D'ores et déjà il handicape l'avenir. Cui, c'est un mauvais budget pour l'éducation nationale. Nous le combattons donc ici, et par-delà cette enceinte, avec toutes celles et tous ceux qui veulent vraiment, comme nous, changer l'école. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Lataillade.

M. Pierre Lataillade. Monsieur le ministre, il existe en fait deux mondes de l'éducation : celui auquel nous donnons et vous donnez des moyens et celui qui vit hors de cette enceinte et hors des bureaux. Or, il n'est pas de jour qui n'apporte son lot d'insatisfactions, de déceptions et de critiques à l'éducation, telle qu'elle existe de nos jours en France. De réformes avortées à une réforme malvenue, l'ensemble de la société se trouve confronté à un délabrement continu des valeurs et de l'institution éducative.

Cédant au rêve, cédant aussi souvent à la démagogie, lancé sur la pente du vertige, ayant sapé les fondations anciennes sans en aménager de nouvelles, ce monde de l'éducation se retrouve sans bases, souvent sans principes, parfois sans objectifs, presque toujours sans méthodes, livré aux courants d'air des idéologies, à l'influence des théories, à l'ivresse des rêveries, à la pédagogie du laissez-faire, à l'administration du taillon, au verbiage de la

forme, à l'insuffisance du fond, trop souvent à l'inconscience qui mène à la ruine de l'âme même de l'éducation, donc du pays.

Le tourbillon du monde n'y rencontre que difficilement l'assurance de l'homme, même à travers son doute. On y prêche plus le tohu-bohu dans les consciences que la réflexion sur le pourquoi du monde. On y trouve plus d'égoïsme idéologique que de recherche sur le but de l'action. La formation de l'homme y laisse souvent la place à la déformation de son esprit critique, l'absence de perspective ou d'ouverture y conduit au développement de l'esprit de critique. Le tout veut s'ériger en système, bloquant les initiatives, freinant la personne, privilégiant le groupe, l'anonymat, alignant tout sur le plus commode, donc le plus facile, donc le plus médiocre. Belle satisfaction que de vouloir uniquement des *ex æquo* dans l'insuffisance !

Heureusement, monsieur le ministre, une volonté politique se manifeste et un projet de budget nous est proposé !

Je me permettrai de citer deux phrases du n° 356 de la revue *Actualités Service*, du mois de septembre 1980, qui serviront de trame à mon propos : « L'année 1980-1981 verra la consolidation d'une politique de qualité et d'ouverture, qui est en train de rénover à tous les niveaux le monde de l'enseignement et ses rapports avec les réalités économiques, techniques, scientifiques et même culturelles de la vie des Français. Dernière étape dans l'application de la loi du 11 juillet 1975, cette année scolaire sera marquée par la mise en place du collège unique. »

J'orienterai mon propos, monsieur le ministre, en fonction de ces deux données.

D'une part, l'évolution démographique, défavorable au plan national, mais utile au plan de l'enseignement et de l'éducation...

M. Louis Mexandeau. Vous le reconnaissez donc, mon cher collègue !

Vous avez de bien piètres serviteurs, monsieur le ministre !

M. Pierre Lataillade. ... qui s'est manifestée en 1977 et s'est poursuivie en 1978 et 1979 sera sans doute identique lors des prochaines rentrées.

Malgré cette diminution, le projet de budget a conservé l'ensemble des moyens des années antérieures, procédant certes à certaines mesures de redistribution afin d'améliorer les conditions générales de fonctionnement des écoles. Il est, en effet, nécessaire que les enfants d'aujourd'hui, même si leur développement ne doit pas suivre absolument la voie que nous avons des raisons de considérer comme bonne, reçoivent de l'éducation et de l'école l'aptitude à se présenter devant la vie, non point tant avec un bagage de connaissances tout fait qu'avec un certain nombre de qualités qui leur permettront de s'assimiler au monde de demain. Cette formation, qu'il convient de dispenser à tous les enfants, pose bien sûr la question de savoir ce que devrait être l'enseignement aujourd'hui.

Votre budget, monsieur le ministre, est en augmentation de 14,2 p. 100. L'augmentation réelle est en fait supérieure — elle atteint 15,3 p. 100 — si l'on déduit du budget de 1980 les crédits correspondant à des dépenses qui sont en 1981 transférées au budget des universités, de la jeunesse, des sports et des loisirs.

Le projet de budget pour 1981 prévoit cependant une suppression d'emplois alors que, en 1980, 2 672 emplois étaient créés et 2 970 en 1979.

Cette suppression ne manque pas de poser des problèmes à l'intérieur des diverses catégories de personnels. Dans les lycées et collèges, si un nombre important de maîtres auxiliaires est maintenu pour les remplacements, à la création de 4 000 postes d'enseignement long correspond la suppression de 3 900 postes de maîtres auxiliaires en surnombre.

Ces établissements n'enregistreront, semble-t-il, que 530 créations nouvelles à la rentrée 1981, alors qu'aucune baisse sensible des effectifs n'interviendra.

Enfin nous assistons essentiellement à une redistribution du personnel enseignant.

Monsieur le ministre, quelle raison a motivé la suppression de 476 emplois de surveillant d'externat à un moment où la discipline est réputée comme étant devenue de plus en plus difficile à maintenir. Ce n'est en effet qu'un cri des chefs d'établissement, des enseignants, des élèves et de leurs parents pour souligner l'insuffisance plus que dramatique de personnel dit de surveillance, c'est-à-dire qui devrait encadrer, aider les élèves, externes et internes, et leur apporter le soutien indispensable, quasi permanent pour nombre d'entre eux, et en particulier pour les seconds.

Certes, me répondez-vous, tel sera le rôle des adjoints d'enseignement. Mais qu'advient-il de cette catégorie de personnels qui seront affectés aux tâches que j'ai iniquées, à côté d'enseignants dont les diplômes sont inférieurs et dont la qualification pédagogique n'est pas *a priori* supérieure ?

S'il convient d'apprécier l'effort engagé pour résoudre le problème des maîtres auxiliaires — et j'y rends hommage — il convient de ne pas en créer un autre par la même occasion, d'autant que les exemples de postes demeurés sans titulaire dans les matières essentielles, hélas, ne manquent pas.

Les réductions de personnels semblent parfois bien curieuses, outre qu'il semble difficile de faire l'économie, dans les établissements, de secrétaires, d'agents et commis. Il en est de même pour le personnel de service : les réductions ne sont pas toujours judicieuses.

Sans vouloir donner au particulier le caractère d'une remarque générale, je pourrais citer le cas d'un collège — les intéressés le reconnaîtront sans doute — dans lequel un poste d'agent a été supprimé malgré une augmentation d'effectif de trente élèves, dont vingt demi-pensionnaires. Cette décision a paru suffisamment aberrante pour que le député en soit aussitôt saisi, lequel, à son tour, n'a pas manqué de saisir le ministre de l'éducation.

Ainsi en éliminant la surveillance, en réduisant le nombre d'agents, il semble possible de faire des économies. Mais l'indiscipline, l'absence de contrôle, les dégradations ne risquent-elles pas de coûter aussi cher à l'Etat ?

Vous avez indiqué, monsieur le ministre, que la formation des personnels restait la priorité essentielle. En ce qui concerne les écoles, un crédit de 12 millions de francs a été ouvert au titre de la formation pour la préparation au D. E. U. G. des instituteurs. Pour les collèges, un crédit supplémentaire de 15,3 millions de francs permettra de développer des actions de formation continue des professeurs. Où se placeront ces formations, comment s'inscriront-elles dans le temps scolaire ? Sont-elles prévues à l'intérieur de celui-ci, ou devront-elles être prises sur le temps de liberté des enseignants, contrairement à ce qui se passe d'ailleurs dans toutes les entreprises de France ?

Mais cette formation continue, dont il est souhaitable de modifier les modalités d'application, est la condition essentielle de la qualité des enseignants et, par conséquent, de la qualité de l'enseignement.

Dans l'enseignement public, les effectifs, déjà en diminution de 76 000 élèves à la rentrée de 1980, devraient diminuer de 81 500 élèves à la prochaine rentrée.

Cette évolution démographique doit donc permettre une amélioration des conditions d'enseignement. Si oui, quand et sous quelle forme y aura-t-il un aménagement des effectifs moyens par classe, en particulier dans les lycées, où, je le rappelle, les certifiés sont conduits à enseigner à des classes particulièrement nombreuses, sans que, et en dehors du système de la première chaire, il y ait pour autant une diminution ou un allègement de leur service ?

Y aura-t-il un renforcement des moyens de remplacement, en particulier par la création, mentionnée tout à l'heure par notre collègue Etienne Pinte, d'un corps de titulaires remplaçants dans les collèges ?

Je voudrais, incidemment, appeler votre attention sur la scolarisation des enfants français à l'étranger, instrument indispensable au rayonnement de la France et à son efficacité. Je serais heureux de savoir quelles mesures pratiques envisage votre département, en collaboration avec le ministre des affaires étrangères dont, je pense, dépend ce service, pour faciliter, en particulier, la scolarisation de nos jeunes ressortissants accompagnant leur famille outre-mer. Quels investissements sont prévus ? Quelles mesures pratiques permettront à ces jeunes de pouvoir se former, avec l'aide de la communauté nationale ?

Cette aide de la communauté nationale doit, par ailleurs, porter sur deux points. Vous avez été saisi par des municipalités de difficultés qu'elles rencontrent lorsque des postes ou des classes sont supprimés ou créés. Votre vigilance toute particulière doit aussi s'exercer en ce qui concerne la répartition des frais résultant de la fréquentation de leurs écoles par des enfants de communes avoisinantes. En effet, si certains textes leur font obligation d'assurer l'hébergement des enfants qui se présentent — et c'est vrai, en particulier, pour de nombreuses écoles privées — aucune disposition ne contraint les municipalités qui envoient des enfants dans des écoles d'une autre commune à apporter une participation financière correspondante.

Une telle disposition est contenue dans le projet de réforme des collectivités locales qui a été adopté par le Sénat et qui doit

venir en discussion devant notre assemblée. Mals, en attendant, je vous demande, monsieur le ministre, une vigilance accrue, je le répète.

La répartition des crédits de votre projet de budget appelle un commentaire sur deux points importants. Les dépenses en personnel bénéficient d'un accroissement en pourcentage. Mais les crédits de fonctionnement et d'investissement sont en diminution très sensible.

Or, vous le savez, le fonctionnement des établissements scolaires devient de plus en plus difficile. Ce n'est pas en réduisant les périodes de chauffage et en négligeant l'entretien extérieur, comme c'est trop souvent, hélas ! le cas, que l'on peut maintenir des locaux en bon état.

Pour l'ouverture de l'école sur la vie et, surtout, sur l'entreprise, le Gouvernement, aidé par le Parlement, a entrepris des efforts importants pour remédier à une situation qui ne permettait pas de préparer les jeunes à leur vie future, tout particulièrement dans les entreprises.

Le vrai problème est que la lutte contre le chômage doit être entreprise de façon particulièrement efficace au niveau de la politique générale, et vous savez combien mon groupe la réclame. N'est-il pas navrant que des jeunes sortent d'un système éducatif, munis d'un diplôme, pleins de bonne volonté et ne trouvent pas d'emplois ?

On pourrait poser d'autres questions, mais qui ne me semblent guère valables : y aurait-il eu une inadéquation de la formation et des besoins ? Y aurait-il eu un laxisme dans la délivrance des diplômes ? Y aurait-il eu une formation résultant d'une orientation erronée ou démagogique ?

Je ne le crois pas, pour ma part. En tout cas, le problème est particulièrement sérieux et, si l'on peut retenir comme très positif le contact entre le monde de l'entreprise et celui de l'éducation — et cela s'adresse tant aux élèves, par les séquences éducatives en entreprise qu'aux futurs professeurs titulaires, par le stage obligatoire de six semaines — on peut se demander si, au rayon des nouveautés relatives au baccalauréat, l'usage de la calculatrice électronique, de modèle non défini, d'ailleurs, ou l'assouplissement, qui semble aller de soi, du calendrier des épreuves en fonction des dates de vacances pour les différentes académies, entraînent véritablement des transformations de fond.

On est conduit, en dernier lieu, à se faire l'écho des propos de ceux qui travaillent directement dans les établissements.

L'administration n'arrive plus à administrer, les enseignants n'arrivent plus à enseigner, les élèves n'arrivent plus à apprendre. Il doit bien y avoir une raison !

Les parents continuent de protester, le niveau continue de baisser, des matières continuent d'être sacrifiées.

M. Antoine Gissinger. Hélas !

M. Pierre Lataillade. Il doit encore y avoir une raison. (Sourires.)

« On n'y arrive pas, on ne peut pas y arriver » ! Cette justification, qui est a priori celle des médiocres et des incapables, devient un slogan quasi général qui excuse tout, permet tout, mais n'est sanctionné par rien !

Les mesures prises à la rentrée de 1979 comme à la rentrée de 1980 n'ont pas, tant s'en faut, rapproché les mentalités et les institutions des défis du monde contemporain, et cela conduit à penser que l'augmentation de 14,2 p. 100 du budget de l'éducation n'est pas suffisante pour mettre en œuvre une philosophie de l'éducation qui permette à l'école d'être le lieu où l'on peut acquérir des attitudes et des aptitudes qui feront de l'enfant d'aujourd'hui l'homme responsable de demain.

L'enseignement a toujours véhiculé beaucoup de valeurs. On peut en penser ce qu'on veut : c'était le sens de l'effort, la sanction du mérite individuel, le goût du travail, le sens civique, l'ardeur patriotique, entre autres. A présent, ces valeurs sont plus que contestées et même menacées ; en tout cas, elles sont éliminées et elles ne sont remplacées par aucune autre.

Je regrette, monsieur le ministre, que vos prédécesseurs aient tellement mal utilisé les immenses moyens qui leur ont été donnés dans ce domaine et qu'on vous laisse maintenant, avec trop peu de moyens, essayer de réaliser ce qu'ils auraient dû faire.

Il y a des locaux, c'est vrai. Pas toujours adaptés, mais il y a des locaux.

Il y a eu des réformes, c'est vrai. La dernière étant vraiment la dernière des dernières, dans le temps, la forme et le fond.

Trop de changements successifs et presque simultanés ont désorganisé plus qu'ils n'ont construit.

Par une recherche de méthodes miracles, on a détruit la notion de l'effort intellectuel sans rien apporter en compensation à l'élève. La « globalisation » des méthodes ne permet plus à l'immense majorité des élèves moyens de suivre l'enseignement actuel. D'où l'ignorance du français, de l'histoire et de bien d'autres matières encore, ainsi que la dévaluation des diplômes.

L'indigence actuelle du vocabulaire et la maîtrise plus qu'approximative des séquences logiques en fin de scolarité obligatoire sont d'une évidence qui ne peut qu'effrayer.

La question que nous devons nous poser dès à présent est de savoir quel est le but de l'école et comment ce but doit se traduire dans un budget.

Cette année scolaire voit la poursuite de la réforme dans les collèges. Quel titre magnifique que la « poursuite de la réforme » dont on ne sait finalement pas s'il s'agit d'un objet impossible à atteindre ou si c'est elle qui est engagée dans une course qui n'en finirait pas ! C'est un vrai titre de western scolaire par excellence, ou alors l'expression d'une nébuleuse onirique peuplée de fantasmes idéologiques ou théoriciens qui dédaignent ou ignorent superbement le concret et les faits.

Personne n'ignore, et certainement pas vous, monsieur le ministre, l'état lamentable dans lequel la plupart des enfants quittent l'enseignement primaire, ne sachant guère lire, comptant avec difficulté et écrivant de même, ignorant d'où ils viennent — l'histoire, monsieur le ministre ! — et se demandant où ils vont.

Je sais bien que votre prédécesseur justifie dans *Le Monde* l'expérience de la méthode globale d'apprentissage de la lecture par le fait que la précédente créait trop de déchets. Je ne sais pas où il a trouvé ce résultat mais, s'agissant de la lecture, on peut se poser des questions.

Permettez-moi une citation : « On dit que la méthode globale repose sur la perception globale de l'enfant. Mais dans les autres méthodes la perception de la lettre, de la syllabe et du mot est également globale. » Une perception de lettre qui ne soit pas globale... je ne sais pas comment on pourrait faire !

« C'est-à-dire [qu'il s'agit] fondamentalement de la compréhension du texte. »

Il y a là des transferts curieux ! (Sourires.)

« Et, par là, on rejoint les conceptions actuelles de la réforme de l'apprentissage de la lecture qui postulent qu'avant la distinction des structures des phrases et des mots, qu'avant le déchiffrement des lettres, qu'avant les analyses et les synthèses, le texte en question doit être compris par l'enfant.

« Mais, quelle qu'en soit la méthode d'apprentissage, il importe que l'enfant parvienne dès que possible — au moins à la fin de l'école élémentaire — à la lecture dite courante, qu'on devrait dire intelligente. Celle qui, sans difficulté de déchiffrement, permet de percevoir, de décoder et de comprendre immédiatement les significations de l'écrit à travers les masses graphiques. »

Eh bien monsieur le ministre, après ce morceau de bravoure, il convient que vous sachiez que vous devez « percevoir et comprendre les structures significatives », pour concevoir la construction de votre langue dont vous recontrez toutes les formes dans la lecture.

Vous êtes alors en droit de vous demander à votre tour, comme je le fais, comment un enfant peut lire, tout simplement, en entrant en sixième.

Je ne parlerai pas de la mathématique moderne...

M. Gilbert Faure. Pour la mathématique moderne, il suffit de lire le projet de budget ! (Sourires.)

M. Pierre Lataillade. Vous n'êtes pas le seul à savoir le lire. Nous avons fréquenté tous les deux une bonne école, sans doute la même... (Rires sur divers bancs.)

L'histoire, substitué des langues mortes, est ce qui peut apporter à l'élève l'élément culturel indispensable, le calendrier de sa provenance, les raisons de sa présence, les motifs de son avenir. Emiettée au hasard des années scolaires, passée à la moulinette avec un peu de géographie, un morceau d'économie, une réminiscence d'instruction civique, le tout mélangé dans le désordre, elle ressort à l'autre bout sous forme d'activité dite d'éveil.

Je sais, monsieur le ministre, que vous avez commencé à prendre des dispositions dans ce sens. Je vous suis reconnaissant de l'avoir fait. Cela doit conduire l'école à la solidité dont elle a besoin. Il vous appartient sans doute de lui en donner les moyens, l'enfant étant confronté à un monde télévisuel tellement plus percutant, plus « performant » pour utiliser un mot à la mode, mieux conçu, donc plus efficace.

L'enfant a besoin de points de repère solides et connus. La forme de l'éducation peut changer, mais le fond demeure. C'est ce qui permet aux hommes de participer toujours plus et mieux, à la société d'évoluer, à ceux qui la composent d'être plus responsables d'eux-mêmes et des autres.

Mais il vous appartient, monsieur le ministre, de définir, avec le Parlement, les finalités, comme nous définissons les moyens. C'est là que les Français attendent de vous les qualités qui sont les vôtres : la détermination et le bon sens.

L'évolution des temps et des connaissances impose des choix, car nul ne saurait tout savoir de tout, ce qui équivaldrait à ne rien savoir de rien. Mais ces choix ne doivent pas pour autant céder à la modernité, introduire des matières et des méthodes de spécialistes à l'âge où l'on doit percevoir les généralités, remplir des têtes au lieu de les faire.

Votre action pertinente se doit d'aller dans ce sens. C'est là que se trouve la vraie rénovation de notre système éducatif. En votant ce projet de budget — qui, nous l'espérons, sera amendé — c'est la volonté de voir adopter cette voie que nous manifestons. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

M. le président. La parole est à M. Mexandeau.

M. Louis Mexandeau. Monsieur le ministre, mes chers collègues, j'ai lu que le premier budget de la nation avait donné lieu à un débat étrié. Le premier budget de la nation, je veux dire, mais chacun le sait maintenant, celui des armées. Je crains fort que celui qui n'est plus que le deuxième, le budget de l'éducation, ne donne lieu à un débat funèbre.

En effet, tout semble programmé pour qu'on n'accorde à cette question essentielle, pourtant, dans la vie et l'avenir du pays, qu'une part de plus en plus réduite. Voilà cinq ans que nous n'avons pas eu de débat général, ni sur l'éducation, au sens où l'entend votre budget, ni sur l'université, bref sur la formation de notre jeunesse, et il semble bien que, malgré les demandes réitérées des socialistes, on aille jusqu'à l'échéance politique que vous savez en 1981 sans que ce débat ait lieu, sans que l'opposition politique ait eu le droit d'exposer ses propositions, ses points de vue, ses analyses, ses critiques puisque, en ce domaine comme en tant d'autres, elle est interdite, par votre Gouvernement, de paraître devant les médias.

Aujourd'hui, d'ailleurs, nous pouvons noter, une fois de plus, l'absence de la télévision. Peut-être est-ce préférable puisque vous avez choisi, pour ce débat — vous ou le Gouvernement — un vendredi qui, et vous le savez bien, n'est pas un jour particulier d'affluence parlementaire, de sorte que chacun d'entre nous, si méritant soit-il, devra parler devant une vingtaine de braves.

M. René de Branche. Il y a les meilleurs ! *(Sourires.)*

M. Louis Mexandeau. Je l'espère ! *(Nouveaux sourires.)*

MM. Charles Ehrmann et René de Branche. Merci !

M. Louis Mexandeau. Puisque nous n'aurons pas ce débat d'ici au mois de mai 1981, je parlerai, en ce jour triste, d'un anniversaire, celui du fondateur de l'école publique, Jules Ferry, et de ce qu'est devenue son œuvre au travers des budgets de la fin de la V^e République, cent ans après.

Les hommes politiques, souvent, et ceux de gauche en particulier, ont quelque naïveté...

M. René de Branche. Ah oui !

M. Louis Mexandeau. ... dans leur démarche. J'avoue m'être demandé si le Gouvernement de cette République et notamment, le Président de la République oseraient, après la politique qu'ils ont inspirée ou qu'ils ont conduite, faire allusion au centenaire des lois laïques de Jules Ferry.

Effectivement, j'étais naïf : le chef de l'Etat a osé. Il vient de vous demander, monsieur le ministre, de prévoir, en 1981 une série de manifestations pour commémorer le centenaire des lois laïques de 1881 à 1883.

Sans doute, le chef de l'Etat a-t-il un ancêtre qui fut ministre de l'instruction publique ? Alors ce dernier a dû, notamment à l'occasion des votes des budgets, se retourner plus d'une fois dans sa tombe ! Mais ce n'est pas une caution suffisante. Avec l'art de ce double langage, de cette double démarche, que vous avez porté à une certaine perfection, vous parvenez à dire le contraire de ce que vous faites. Mais quelle dose de cynisme que de célébrer ainsi Jules Ferry ! Comme on dit en termes vulgaires : « il faut le faire ! ».

M. René de Branche. Que n'auriez-vous dit si on ne l'avait pas fait !

M. Louis Mexandeau. J'examinerai ce projet de budget à la lumière des trois grands principes : la gratuité, l'obligation, la laïcité.

Sur le premier principe, je dois le dire, les rapporteurs eux-mêmes, M. Royer et M. Pintle, en particulier, m'ont facilité la tâche. Certains de mes collègues socialistes insisteront tout à l'heure sur son évolution et dénonceront la charge croissante que l'école d'aujourd'hui fait peser sur les familles, en prenant exemple sur cette distribution extraordinairement parcimonieuse des bourses, sur le coût et l'insuffisance des transports scolaires et sur la diminution, en francs constants, de vos crédits, diminution qui frappe toute l'œuvre éducative, et notamment tout l'environnement pédagogique qui pourrait aider à ouvrir l'école sur la vie.

Il n'est que d'assister à des conseils d'établissement pour se rendre compte que parents, maîtres et administrateurs sont à l'école permanente de la pénurie, des petits calculs, des petits budgets, et ce afin d'essayer de maintenir l'essentiel.

La gratuité scolaire ? Pour vous ce n'est qu'un mot. En effet, aujourd'hui, de nombreuses familles ne peuvent plus décentement supporter les frais de scolarité de leurs enfants, à quelque stade que ce soit.

L'obligation scolaire ? On pourrait penser qu'un Etat a au moins une obligation à l'égard de sa jeunesse : celle d'accueillir les enfants dans des locaux scolaires, même si ceux-ci ne sont pas ce que nous voudrions qu'ils soient et même si, vous le savez, les effectifs sont trop souvent excessifs.

Je dois reconnaître, par souci de la vérité, que ce principe a été, jusqu'au début de la V^e République, l'une des préoccupations constantes de tous les gouvernements, qui, tous — à l'exception sans doute de celui de Vichy — l'ont plus ou moins bien appliqué mais l'ont respecté ! Or, la caractéristique de la politique giscardienne est d'avoir aujourd'hui transformé cette obligation d'accueil en une pratique presque systématique de refus et d'exclusion.

Ainsi, des milliers de milliers d'enfants qui avaient le droit et les titres pour entrer dans telle ou telle section, dans tel ou tel établissement, ont été exclus uniquement faute de places. On me citait le chiffre de plus d'un millier d'enfants dans cette situation dans un département de la région parisienne. En tout cas, dans celui que je représente ici, 500 élèves, soit l'effectif d'un collège entier, étaient, à la date de la rentrée, refusés dans les établissements techniques.

Depuis des années, nous assistons à une tentative de sélection qui, aujourd'hui, prend les formes les plus ouvertes : on exclut, tout simplement. A l'élève qui présente un C.A.P. ou un B.E.P. et qui souhaite passer tel baccalauréat technique, on répond, à la veille de la rentrée, qu'il se trouve en dix-neuvième, vingt-cinquième, trentième position sur une liste d'attente.

Qu'on ne vienne donc pas nous tenir des discours sur la baisse démographique ! Elle n'est absolument pas effective dans le second degré. Nous sommes en présence d'un manquement qu'aucun gouvernement républicain n'a eu à se reprocher depuis longtemps, et certainement pas depuis cent ans. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

M. René de Branche. Cela se passait aussi sous la IV^e République !

M. Louis Mexandeau. Troisième principe : la laïcité.

Je reprendrai le chiffre qu'ont cité les rapporteurs : l'aide à un autre enseignement que l'enseignement public atteint aujourd'hui près de 23 p. 100, alors que le budget total de l'éducation est inférieur de huit ou neuf points à l'évaluation des budgets civils. Il faut en outre tenir compte des sommes considérables que les collectivités locales insèrent à leurs budgets. C'est pourquoi, monsieur le ministre, nous vous serions reconnaissants de nous fournir le pourcentage exact d'augmentation de l'aide accordée à ce second ordre d'enseignement. Car, contre notre conception de la laïcité, l'évolution tend à la restauration d'un enseignement séparé, compromettant les lois de l'égalité et favorisant la sélection sur des bases sociales.

Puis, du point de vue du manquement à la laïcité, je mettrai à votre débit un glissement vers la hiérarchisation, vers l'autoritarisme qu'un collègue évoquera tout à l'heure.

Je mettrai également à votre débit — parce qu'il faut bien profiter du débat budgétaire pour le rappeler, car l'événement fera date — l'attitude peu admissible qui a été la vôtre, monsieur

le ministre, à l'égard des personnels de l'éducation nationale, devant un groupuscule, dans un établissement scolaire. Alors que le lieu vous obligeait pourtant à vous souvenir que là, toutes les opinions, toutes les conceptions, toutes les philosophies et toutes les religions doivent pouvoir être présentées à notre jeunesse de la façon la plus saine, vous vous êtes laissés emporter. J'espère que tel est le cas bien que c'était la seconde fois dans la même année et que cela fasse beaucoup pour un ministre ! — à des propos d'une violence insultante à l'égard de personnels que vous avez pour mission essentielle de défendre face à la nation tout entière. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

D'ailleurs, d'une manière générale, ce gouvernement et la classe sociale qui tendent à dominer de plus en plus les affaires du pays montrent à l'encontre de la formation une défiance qui tend à devenir systématique.

Ainsi, ce n'est pas par hasard si certaines disciplines sont sacrifiées. On invoque les alibis de l'austérité budgétaire, de la crise, du pétrole — une fois de plus — et de la démographie. Mais ce dernier argument semble vous réserver des surprises. Mon prédécesseur à cette tribune prétendait tout à l'heure qu'il vous avait été utile. Je crois qu'il a laissé échapper ce bon mot en forme d'aveu. L'un des rapporteurs a souligné, comme je l'avais fait en commission, que cet alibi risquait de vous faire défaut d'ici à quelques années. En effet, la démographie redevient heureusement un peu plus positive ; quelques dizaines de milliers d'enfants vont naître. Alors que nous allons devoir les accueillir en 1982 ou 1983 et que, vous le savez bien, compte tenu des pratiques de vos inspecteurs d'académie, il faut parfois accomplir des prouesses pour faire inscrire son enfant à deux, trois, quatre et parfois même cinq ans, je vous pose la question : qu'avez-vous préparé pour les recevoir dans les maternelles, quand on sait que le budget des constructions a décliné de façon alarmante et que le plan de reconstruction et de maintenance dont nous, socialistes, demandons, depuis maints débats budgétaires, la mise sur pied n'a toujours pas vu le jour ?

Ce n'est pas par hasard non plus que l'histoire, la géographie et les matières annexes ont connu une telle éclipse. Je sais bien que depuis quelque temps vous semblez vouloir réagir. Mais il a fallu que nous émettions, pendant des années des protestations qui nous ont longtemps paru vaines.

Mais il n'y a pas que cela.

Ce n'est toujours pas par hasard que vous avez sacrifié les sciences sociales et économiques, comme si vous vouliez réduire l'éducation concernant la vie économique, non pas à ses composantes sociales, non pas même à l'existence nécessaire des syndicats, mais uniquement à la vie de l'entreprise. Il semble que la seule institution qui soit l'objet de votre sollicitude soit l'entreprise et — comme dit M. Chotard — « les valeurs de l'entreprise ».

Il faut aussi parler de l'université dont nous n'avons jamais accepté la coupure avec le ministère de l'éducation. Il y a également ce massacre significatif, mais inadmissible, de la sociologie, de la psychologie, de la philosophie, disciplines qui aident à la formation du jugement, de l'esprit critique — qualités de l'éducation — de l'étudiant qui est aussi le futur enseignant ; tout cela parce que votre collègue aura supprimé 60 p. 100 des habilitations. Comme tous les gouvernements autoritaires, vous vous méfiez de ces disciplines.

Pour caractériser votre budget et votre politique éducative, je dirai qu'ils sont marqués au coin de la volonté d'inégalité, de la volonté de hiérarchisation et de la volonté d'élitisme. Que l'on me permette de citer un passage du discours sur l'égalité de l'éducation que prononçait Jules Ferry le 10 avril 1870 — c'était encore l'Empire : « Cette œuvre pacifique, cette œuvre généreuse, je la définis ainsi : faire disparaître la dernière, la plus redoutable des inégalités qui viennent de la naissance, l'inégalité d'éducation ».

Il est tout à fait significatif que, cent ans après, le chef de l'Etat fasse écho à ce programme que Jules Ferry allait appliquer quelques années plus tard, alors qu'il inaugurerait les locaux de l'institut Auguste-Comte, institut dont le président est le président de Saint-Gobain-Pont-à-Mousson — tout un programme ! — et qui ne figure ni à votre budget ni à celui des universités. Cet institut représente un triple scandale. Scandale budgétaire : 160 millions d'anciens francs par « élève » lorsqu'on connaît la pénurie du budget de l'éducation ! Scandale politique en raison des conditions de recrutement et, surtout, scandale idéologique parce que cet établissement consacre une philosophie qui est la vôtre, celle de la croyance en l'inégalité naturelle, du pessimisme foncier et antirévolutionnaire — je pense à la Révolution française —, qui anime et inspire votre politique et non seulement le chef de l'Etat, mais tout son entourage.

J'affirme qu'il n'y a pas beaucoup de différence entre cette philosophie et celle qui s'étale dans certains hebdomadaires ou dans certains cercles fermés comme le Club de l'horloge.

Le chef de l'Etat, en inaugurant cet établissement a osé déclarer, en écho au propos de Jules Ferry : « Notre ambition doit être l'excellence » ! Mais l'excellence pour qui ? Sans doute, comme Théociste, le philosophe des *Dialogues philosophiques* de Renan, est-il favorable — pour moi, c'est une certitude — à une « solution oligarchique de l'univers ». Il croit sans doute que l'avenir de la nation ne peut être assuré que par la naissance de cette catégorie de « tyrans positivistes » dont parlait Renan.

Nous, nous pensons, nous continuons de penser, malgré votre projet de budget, que l'école et l'université ont pour mission d'accueillir la totalité des enfants de notre peuple, qu'elles ont pour vocation de les conduire au plus haut niveau de formation générale et de formation professionnelle.

Vous reprenez aujourd'hui la phrase que nous avons prononcée il y a sept ans, lorsque Joseph Fontanet était ministre de l'éducation. Nous affirmions alors qu'il n'y avait pas pour ce pays de meilleur investissement que celui de l'esprit. Je ne comprends pas que l'on puisse reprendre cette formule et nous présenter un tel budget de régression. Les socialistes, en toute conscience, ne pourront pas le voter. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. René de Branche. Quelle surprise !

M. Etienne Pinte, rapporteur pour avis. Un budget de plus de cent milliards de francs !

M. le président. La parole est à M. Fuchs.

M. Jean-Paul Fuchs. Monsieur le ministre, vous avez exprimé votre souci de former un homme complet, prêt à vivre dans la société qui l'entoure, un homme qui doit non seulement s'adapter à ce monde en perpétuelle évolution mais mieux le comprendre, le dominer.

Vous avez exprimé votre souci de former un homme épanoui, capable d'efforts, de générosité, de volonté, capable de dépassement de soi-même.

Vous avez exprimé votre souci de créer une école qui enseigne aux futurs adultes le respect d'eux-mêmes en même temps que le respect des autres.

Nous partageons vos vues, monsieur le ministre.

Vous nous proposez quatre priorités.

L'amélioration de la formation des maîtres avec la participation de l'université à la formation initiale des instituteurs. Cette formation est fondamentale pour les instituteurs qui souvent ont été recrutés rapidement en période de forte natalité, qui souvent sont moins motivés que leurs aînés pour lesquels l'enseignement était une vocation, qui ont souvent un rôle social diminué — ils sont de moins en moins secrétaires de mairie — qui s'adressent à des enfants plus jeunes et qui, de surcroît, sont moins rémunérés que leurs collègues allemands ou britanniques.

Nous savons qu'en accord avec les syndicats vous avez porté la durée de la formation de deux à trois ans et en avez renouvelé le contenu.

Nous le portons à votre actif.

Mais la formation est aussi fondamentale pour les enseignants du secondaire pour lequel tout reste à faire, enseignants à la formation très variée qui se trouvent devant des enfants conditionnés de plus en plus par les mass media et par l'environnement, enseignants qui doivent faire face à une évolution pédagogique, technique, psychologique de plus en plus rapide.

Votre deuxième priorité est la réduction des difficultés scolaires. Vous développez les groupes d'aide psycho-pédagogiques. Vous allégez les effectifs dans les classes primaires. Vous informez mieux les maîtres. Mais ce ne peut être qu'une amorce, car l'école est le fruit de la société et c'est notre société qu'il s'agit de transformer.

Troisième priorité : l'essor de la formation professionnelle, avec l'extension des séquences éducatives en entreprise, l'augmentation des primes d'équipement allouées aux élèves des sections professionnelles, le développement de l'éducation concertée de laquelle vous attendez, nous attendons une plus grande ouverture sur le monde du travail et une approche plus réaliste, plus efficace de la formation.

Quatrième priorité : l'ouverture sur l'environnement économique, social et culturel par l'accroissement des moyens des P.A.C.T.E., par le renforcement des langues vivantes, le développement des centres de documentation, l'introduction de l'informatique.

S'ouvrir sur le monde, c'est aussi pour l'école s'intégrer avec tous ses moyens dans la vie même du quartier, de la cité, du village. L'école ne peut plus dans notre siècle se recroqueviller sur elle-même, elle doit pouvoir mettre ses locaux à la disposition des associations et devenir un centre de vie attractif, dynamique, rayonnant au service des jeunes et des adultes. Cette ouverture, cette animation concernent plusieurs ministères. Il me semble indispensable qu'en concertation ils mettent leurs moyens en commun.

Il était utile, monsieur le ministre, de rappeler l'esprit de votre politique, de vous redire que nous l'approuvons, surtout après le dénigrement systématique auxquels se sont livrés certains.

En dépit des objectifs généreux, des améliorations qui ont été apportées, de l'augmentation du budget de fonctionnement de 15,3 p. 100, contre 9,3 p. 100 en 1980, les critiques des associations des parents d'élèves, des syndicats d'enseignants que j'ai reçus au nom de mon groupe sont nombreuses. Ces critiques sont plus ou moins acerbes, plus ou moins modulées selon l'association ou le syndicat.

En fait, vous envisagez, monsieur le ministre, les améliorations et les transformations en fonction des moyens dont vous disposez, et quel est le ministre qui ne souhaiterait pas avoir un budget beaucoup plus important ? Or vos interlocuteurs mettent l'accent sur l'effort qui reste à accomplir, sur les besoins qui restent énormes avec des moyens qui permettent difficilement d'assurer à chaque enfant la possibilité de s'exprimer totalement.

Les critiques sont nombreuses. J'en releverai cinq même si d'autres orateurs les ont mises ou les mettront mieux en relief que moi-même.

Peu de postes supplémentaires ont été créés — s'il y a effectivement création — alors que les classes restent chargées, surtout dans le second degré. Vous savez — les syndicats en font d'ailleurs état — que 68 p. 100 des classes de seconde ont plus de trente élèves. Nous savons aussi tous que l'état d'esprit de nos jeunes de seize ans n'est pas comparable à celui que nous avons connu et que l'enseignement en est rendu plus difficile.

Les crédits de fonctionnement sont insuffisants : 3,8 p. 100 du budget contre 3,9 p. 100 en 1980. Je crois qu'il faut attacher beaucoup d'importance à ce point, d'autant plus que les crédits-élèves diminuent en raison de l'augmentation du coût du chauffage, de la créativité, de l'initiative, de la volonté de rénovation pédagogique. Or pour les enseignants, le plaisir de travailler passe souvent par la mise à disposition de crédits peu importants pour telle expérience, pour tel achat de matériel ou pour telle amélioration des locaux. L'impact psychologique d'une réduction de ces crédits est considérable et en aucune manière en relation avec le coût de l'opération.

Après d'autres, je soulignerai très rapidement la réduction des crédits d'investissement et la diminution des bourses.

L'éducation est un problème budgétaire, mais c'est aussi — et je l'ai déjà indiqué — un problème de conception, de mentalité. Je voudrais ajouter quelques considérations sur ce point, qui seront regroupées autour de deux axes : d'abord, la nécessité de développer la responsabilité des enseignants et, ensuite, la nécessité de former des jeunes capables d'autonomie.

D'abord, la nécessité de développer la responsabilité des enseignants et de créer de véritables communautés scolaires.

Trop souvent encore des enseignants se sentent paralysés par le sacro-saint B.O., par la bureaucratie, la hiérarchie. On crée quelquefois ainsi une mentalité d'assisté, on brime l'esprit d'initiative.

Or l'évolution de notre pédagogie, donc son efficacité, passe par une plus grande « responsabilisation » des enseignants et aussi, j'en suis convaincu, par le travail en équipe afin que l'adolescent soit considéré dans son être global et plus seulement d'une façon parcellaire, discipline par discipline.

En effet, la véritable éducation ne peut être dispensée qu'en concertation organisée entre les enseignants — pourquoi pas avec une décharge de service — et les parents dans des responsabilités propres à chacun. C'est en pensant à cette responsabilité que j'évoque cette impression qu'ont certains enseignants, en particulier les maîtres auxiliaires dont on a parlé tout à l'heure, d'être traités en personnes désincarnées. C'est l'ordinateur qui les envoie à cinquante, cent ou cent cinquante kilomètres de chez eux, pour un demi-poste, même s'ils sont mariés, même s'ils ont des enfants, même s'ils ont charge de famille. Beaucoup refusent, la machine administrative est alors hloquée et, pendant des semaines, certains établissements ne sont pas pourvus d'enseignants, comme cela était le cas dans plusieurs régions cette année.

Le problème n'est pas facile à résoudre, mais je vous demande, monsieur le ministre, de tout entreprendre pour que l'administration ne soit pas coupée des réalités et qu'elle voie en chaque enseignant, en chaque maître auxiliaire l'être humain avec ses problèmes, ses souffrances. Il faut que disparaisse ce sentiment d'insécurité qui hante encore les nuits de certains enseignants.

Le deuxième axe est la nécessité de former des jeunes capables d'autonomie, de développer la créativité, la sensibilité en accordant une place plus grande aux arts, à l'intégration réelle de la télévision et de l'audiovisuel dans l'enseignement, ainsi qu'à l'accroissement des moyens des centres documentaires. Comment ne pas souhaiter une plus grande concertation entre ministères afin que l'initiation à la musique soit mieux assurée, afin que les objectifs des différents ministères soient les mêmes, afin que les bibliothèques soient mieux pourvues en moyens qui leur permettent d'être les véritables instruments de formation et de démocratisation qu'elles devraient être ? Il conviendrait également de développer la concertation — actuellement insuffisante — entre le primaire et le secondaire, afin d'assurer une meilleure continuité pédagogique.

C'est dans cet esprit que je souhaiterais que l'on modifie une mentalité encore courante qui privilégie systématiquement, dans les appréciations, l'intelligence spéculative, et qu'on tienne aussi compte de l'intelligence manuelle, de l'intelligence commerciale. En d'autres termes, qu'on ne fasse pas une sélection par l'échec injuste et traumatisant, car chaque adolescent présente des aspects positifs qu'on doit mettre en valeur.

Votre projet de budget, monsieur le ministre, ne répond pas à tous nos vœux, même si vous pouvez apaiser nos inquiétudes les plus graves. Mais nous savons aussi que la situation économique, les besoins pressants du pays dans tous les domaines ne vous permettent pas d'aller au-delà de vos propositions.

Parce que nous connaissons l'esprit avec lequel vous appréhendez les problèmes, votre volonté réelle de faire en sorte que chaque enfant puisse développer au mieux ses capacités dans un système pédagogique renoué, nous vous faisons confiance et voterons ce projet de budget. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Brunhes.

M. Jacques Brunhes. Au mois de juin 1979, vous écriviez, monsieur le ministre, dans *La Revue des deux mondes* : « Faire l'analyse d'une crise de civilisation, c'est expliquer l'angoisse de l'école, sans pouvoir la justifier. Constaté la culture détruite et qu'il faut remplacer, c'est encore une banalité. »

Mais la culture détruite pour quoi et par qui ?

En juin 1978, vous indiquiez à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales : « Je suis catastrophé — et je choisis exprès le mot — par le nombre d'enfants qui arrivent en sixième ne sachant ni lire, ni écrire. »

Quel aveu ! Quel témoignage accablant du résultat des orientations fondamentales mises en œuvre par votre majorité depuis des années et poursuivies depuis plus de deux ans.

Votre école, produit de votre politique, est féroce ment inégalitaire car le cheminement scolaire est la conséquence des inégalités sociales.

Les élèves qui arrivent en sixième ne sachant ni lire ni écrire ont toujours la même origine sociale. Vous n'aimez pas qu'on vous rappelle les chiffres qui traduisent le caractère impitoyable et systématique de la sélection sociale à l'école.

Mais je ne cesserais de vous répéter que dans mon département des Hauts-de-Seine, au classement des communes selon leur composition sociale correspond très exactement le classement pour les retards scolaires.

A Gennevilliers, à Villeneuve-la-Garenne, 50 p. 100 des enfants de ma circonscription ouvrière qui entrent en sixième n'accèdent pas en troisième, et ce pourcentage est dix fois moindre pour les villes résidentielles.

Ces constats peuvent être élargis. Les statistiques officielles nationales indiquent, après trois ans d'application de la réforme, que, dans le collège « unique », trois élèves de sixième sur dix n'accèdent pas en quatrième. C'est bien sûr la confirmation de la mystification du collège « unique » qui ne conduira pas plus d'élèves en seconde de lycée que maintenant et qui pourrait même provoquer une légère baisse des effectifs du second cycle. C'est la confirmation que les inégalités et la ségrégation sociale devant et dans l'école se renforcent.

Depuis 1976, date de l'obligation scolaire jusqu'à seize ans, l'examen de la scolarité des enfants est particulièrement parlant.

Après un an de scolarité, un enfant d'ouvrier sur cinq redouble le cours préparatoire contre un enfant de cadre moyen ou supérieur sur vingt-cinq.

A l'issue de l'école primaire, parmi les enfants qui ont redoublé au moins une fois durant la scolarité élémentaire, 62 p. 100 sont des enfants de familles ouvrières.

Un enfant d'ouvrier a neuf fois moins de chances d'achever des études de médecine qu'un fils de cadre supérieur.

Tout le système éducatif est marqué par deux tares qui sont liées l'une à l'autre :

La sélection sociale. Elle s'accroît à chaque niveau d'étude pour aboutir à une université qui est, au plan de l'origine sociale des étudiants, l'image inversée de la nation.

A l'université même, si l'on trouve 15 p. 100 de fils d'ouvriers dans le premier cycle, on n'en retrouve plus que 9 p. 100 dans le troisième cycle.

Les échecs scolaires. Ceux qui sont éliminés le sont pour la plupart dans des conditions telles qu'ils se retrouvent sans formation générale ou professionnelle véritable. Le gâchis est immense de ces enfants de douze, treize, quatorze ans et plus, sachant à peine lire et écrire.

Cette situation d'injustice n'est pas seulement le résultat des inégalités sociales qui existent et s'accroissent dans le pays avec l'approfondissement de la crise ; elle est aussi le produit de la politique menée par votre Gouvernement en matière d'éducation, de gratuité et d'aides sociales.

On recherche en vain les mesures de justice sociale dans votre budget. C'est la loi du 16 juin 1981 qui établit la gratuité des écoles primaires publiques. Gratuité à combien nécessaire puisque les rapports d'inspection notaient, jusqu'en 1979, l'existence du « banc des pauvres ». Aujourd'hui certes, il n'y a plus de « banc des pauvres », mais vous menez campagne, avec justifications pseudo-scientifiques alimentées par les théoriciens de la nouvelle droite contre l'idée même d'égalité, de justice sociale.

Vous êtes en train d'abandonner votre propre discours sur l'égalité des chances. A Sélestat, à la rencontre des jeunes giscardiens, vous indiquez « il faut avoir le courage de dire que tous les enfants n'ont pas les mêmes qualités ».

M. Giscard d'Estaing, à Chamalières, le 2 de ce mois, n'a plus parlé d'égalité des chances. Elle est remplacée par « l'égalité des différentes formes de savoir » « la possibilité d'excellence dans tous les domaines ».

Comme si toutes les formations se valaient. Comme si tous les métiers étaient également gratifiants et valorisants.

C'est bien la volonté de la classe dirigeante que nous avons maintes fois dénoncée, cette volonté de « fixisme » social, de figer les rapports actuels entre les classes sociales, entre les hommes. Et vous faites de l'école le moyen d'une sélection accrue sur la base de la ségrégation sociale. C'est confirmé par votre budget.

Car, je le répète, où sont dans votre budget les mesures de justice sociale qui, par leurs valeurs propres et les conséquences qu'elles pourraient avoir, permettraient aux enfants de ne « trouver », pour reprendre la belle formule du plan Langevin-Wallon, « d'autre limitation que celle de leurs aptitudes » ?

La gratuité ? C'est une gratuité d'austérité. Déjà étriés au regard des besoins, les crédits pour 1981 sont les mêmes que ceux de 1980, eux-mêmes à peine supérieurs à ceux de 1979, ce qui entraîne une baisse progressive de la qualité des manuels, reconnue par tous. C'est une gratuité partielle. Ces manuels « allégés » nécessitent de multiples compléments non gratuits. C'est une gratuité qui ne couvre pas toute la scolarité obligatoire.

Enfin, sa mise en place coïncide avec la réforme : le contenu de ces manuels correspond à la formation étroite, superficielle et parcellaire souhaitée par le Gouvernement et le patronat.

Partielle, ségrégative, marquée du sceau de l'austérité, cette gratuité entérine les inégalités et participe de la mise en œuvre de la réforme.

L'ensemble des autres fournitures scolaires — et elles sont lourdes — est à la charge des familles. En 1974, le ministère déclarait son intention d'augmenter la prise en charge par l'Etat, avec l'apport des collectivités locales, pour réaliser, en 1976-1977, la gratuité totale des transports. Aujourd'hui, les familles supportent une part importante de ces frais. Cette situation ne peut que renforcer les inégalités, car les disparités géographiques des implantations scolaires correspondent déjà à un sous-équipement des régions et des quartiers défavorisés.

De plus, par le biais de la réforme des collectivités locales, le Gouvernement vise, non pas à résoudre ce problème, mais à s'en décharger sur les municipalités et les départements.

En matière de bourses, l'aide directe, indispensable, est sabordée.

Dans un contexte d'inégalité croissante en matière de revenus et d'accès à la culture, les bourses devraient concrétiser l'effort solidaire de la collectivité en faveur du droit de chacun à l'instruction, afin de couvrir l'ensemble des frais non assurés par la gratuité.

La régression considérable de cette forme d'aide aux familles est patente. Le nombre d'enfants bénéficiaires diminue proportionnellement au nombre d'enfants en âge d'être scolarisés. Le pouvoir d'achat de ces bourses baisse. Cette régression se trouve aggravée par votre décision de ne pas augmenter le taux de la part de bourse pour 1980-1981, bloquée à 168,30 francs, ce qui est très faible au regard des besoins.

La disparité entre le premier et le second cycle grandit, alors que l'aide au niveau du premier cycle est déterminante pour l'accès au second.

Ces phénomènes sont le résultat d'une politique délibérée de réduction de l'aide constituée par les bourses nationales, que vous tendez à limiter à une assistance aux plus démunis. La non-réévaluation des plafonds de ressources ouvrant droit aux bourses exclut progressivement des centaines de milliers de familles qui en auraient besoin.

Le barème actuel répercute l'injustice du système fiscal en France, il définit de plus en plus un seuil de pauvreté et consacre, en fait, l'étouffement du droit aux bourses nationales. Cela est d'autant plus inacceptable que tous les crédits votés par le Parlement ne sont pas utilisés.

En 1979, 351 millions de francs votés n'ont pas été distribués. Il s'agit d'une véritable spoliation des familles.

Vous voulez aller plus loin en la matière et supprimer les bourses dans le premier cycle, sous le prétexte de la gratuité des manuels.

Il faut aussi souligner la situation spécifique de l'enseignement technique, en particulier des lycées d'enseignement professionnel, parents pauvres parmi les pauvres de l'éducation nationale.

En effet, les élèves de ces établissements ne bénéficient ni de la gratuité des manuels, ni de l'allocation scolaire de rentrée, s'ils ont plus de seize ans, ni de subventions de transport pour les week-ends, alors que, dans ces filières, ils sont nombreux à être pensionnaires. Bien que les fils d'ouvriers y soient largement majoritaires, 62 p. 100 n'ont pas droit aux bourses et, de ce fait, ne bénéficient pas de la prime d'équipement des sections industrielles de l'enseignement technique.

Les conséquences de ces carences sont dramatiques pour les élèves et les familles.

En 1978, 25 p. 100 des lycéens de moins de seize ans déclaraient avoir déjà exercé une activité salariée durant les vacances ou les week-ends. Dans les conditions actuelles, cette confrontation forcée avec le monde du travail, soumise aux aléas d'emplois au rabais, constitue une incitation à l'abandon des études.

La scolarité des enfants pèse de plus en plus lourd dans le budget des familles. Dans un contexte d'inflation et de chômage, la rentrée scolaire est pour elles synonyme de dépenses accrues et de restrictions.

La confédération syndicale des familles chiffrait l'augmentation du coût moyen de la rentrée à 11 p. 100 en 1978, à 13 p. 100 en 1979, à 15 p. 100 en 1980.

Pour des millions de familles, la pauvreté, voire la misère, les difficultés matérielles et morales se conjuguent avec les handicaps linguistiques et culturels des enfants et, en l'absence des moyens et des structures nécessaires, favorisent l'abandon, le recul devant certains types d'études.

On ne peut se contenter d'un constat de cette situation d'injustice criante. Il faut s'y attaquer dès maintenant. C'est l'objet de la proposition de loi que j'ai déposée dès avril 1978 au nom du groupe communiste. Le rapport est prêt, mais on en refuse la discussion.

Une école qui exclut, de fait, la grande masse des enfants des travailleurs de l'instruction, de la formation et de la culture, qui entretient les retards scolaires, est aussi mutilée qu'une économie où l'on maintient un volant de 1 800 000 chômeurs.

Pour notre part, nous sommes décidés, plus que jamais, à imposer par les luttes les mesures qui prépareront une autre école, celle de l'égalité, de la qualité et de la liberté.

Cette école, qui deviendra l'école de la réussite pour tous, sera alors digne des grandes traditions culturelles de notre pays et de notre peuple. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à Mme Florence d'Harcourt.

Mme Florence d'Harcourt. Je serai brève, monsieur le président, puisque nos rapporteurs, M. Royer et M. Pinte, et les orateurs qui m'ont précédée, notamment M. Fuchs, ont évoqué bien des points sur lesquels j'entends insister. Dans la mesure où j'approuve leurs propos, je n'y reviendrai pas.

Le projet de budget que vous nous présentez, monsieur le ministre, traduit la volonté de poursuivre les efforts en faveur de l'éducation dans une conjoncture qui demeure difficile. A s'en tenir aux chiffres, on peut accepter ce budget et l'on peut penser que l'Etat assume avec constance l'une de ses missions prioritaires en procurant au système éducatif les moyens financiers et matériels de son existence. Mais, en matière d'éducation, plus que dans n'importe quel autre domaine, l'Etat ne saurait se contenter de bien gérer. Il faillirait partiellement à sa mission éducatrice s'il oubliait son but ultime qui est de former des hommes et des femmes capables non seulement de calculer, d'écrire, de traduire, mais aussi de maîtriser leur avenir professionnel et individuel. Je sais, monsieur le ministre, que c'est votre souci.

C'est dans cet esprit que je voudrais appeler à nouveau votre attention sur certaines lacunes de notre système éducatif concernant l'enseignement de l'histoire et de la géographie, l'absence de l'instruction civique, la formation pédagogique des enseignants et l'éducation physique et sportive.

Il importe, bien entendu, de transmettre et de diffuser un savoir, mais pas n'importe quel savoir et pas dans n'importe quelles conditions. Depuis quelques années, un vent de modernisation a soufflé sur les programmes d'histoire et de géographie, mais l'on commence seulement à mesurer les excès auxquels a conduit ce souci de renouveler l'enseignement dans son contenu et dans ses méthodes.

La lecture des manuels scolaires est assez édifiante. L'histoire a disparu des programmes en tant que discipline, et la géographie a été englobée dans un vaste ensemble constituant les activités d'éveil. Ce que je disais l'an dernier à cette même tribune est, hélas ! encore vrai. La pédagogie de l'éveil a du bon, mais elle ne peut se substituer à la pédagogie de la connaissance. On privilégie les études schématiques censées épanouir la spontanéité et l'esprit critique de l'élève, mais on découpe l'histoire en tranches sans lien entre elles. Les manuels scolaires sont d'ailleurs inutilisables par un enfant qui chercherait un fil conducteur chronologique ou événementiel.

Sous prétexte de ne pas surcharger les esprits, on sacrifie la continuité de l'Histoire de France, on sensibilise les élèves aux idéologies qui dominent le monde, mais on les prive des bases indispensables à toute connaissance du passé. Gommer les cadres de référence qui permettent à l'enfant de se situer dans le temps et dans l'espace, c'est nier le caractère formateur de la mémorisation et introduire la confusion dans les esprits. Dans le magma interdisciplinaire qu'on lui sert, comment l'élève pourrait-il trouver un sens à l'histoire de notre pays. Comment pourrait-il acquérir le goût d'apprendre ?

Je serai la dernière à critiquer l'adaptation du système aux réalités et aux techniques de notre temps, mais je crois qu'il serait imprudent, au nom du modernisme de certaines théories psychopédagogiques, de renoncer aux vertus de la mémorisation. Si nous persistions dans cette erreur, dont nombre d'éducateurs ont déjà souligné les effets déplorables, nous risquerions d'être accusés par les générations futures d'avoir fabriqué ce que le professeur Duverger appelle une nation d'amnésiques.

Ce que je viens de dire pour l'histoire est valable pour la géographie, puisque depuis la refonte des programmes on a aboli toute différence entre ces deux disciplines. Il serait pourtant aisé et profitable de rétablir la séparation, quitte à montrer sans cesse les liens qui les unissent, car si les deux disciplines sont complémentaires, il n'est pas bon de les amalgamer. Encore faudrait-il se rappeler que de bonnes notions de géographie physique sont le préalable à la connaissance de la géographie humaine, puis de la géographie économique. Pourquoi ne pas s'en tenir à ce qui est clair, et ne pas revenir à ce que la pédagogie traditionnelle a de bon.

En ce qui concerne l'instruction civique, je ne répéterai pas ce que j'ai déclaré l'an dernier à cette même tribune. Je pose seulement la question : que comptez-vous faire dans ce domaine, monsieur le ministre ? Je suis certaine qu'il est possible de rendre son enseignement attrayant.

Quant à la formation pédagogique des maîtres, elle entre également pour une part importante dans l'école de qualité que vous voulez promouvoir et M. Royer l'a fort justement souligné tout à l'heure. C'est une nécessité de plus en plus évidente que d'intensifier la formation initiale des professeurs. Leur recru-

tement, s'il prend avant tout en compte des critères de connaissances, ne doit pas pourtant négliger les capacités pédagogiques. A quoi bon recruter des professeurs agrégés si ceux-ci ne sont pas armés pour transmettre leur savoir à des élèves qu'une vie sociale, plus précoce rend souvent plus réceptifs aux contraintes de la connaissance ?

M. Jean-Claude Gaudin. Très bien !

Mme Florence d'Harcourt. La compétence pédagogique est le complément indispensable de la compétence livresque. Comme vous l'avez vous-même déclaré, monsieur le ministre, aucune transmission des connaissances n'est pas possible sans un point d'appui moral. Peut-être serait-il utile, à cet égard, de faire porter l'effort sur la formation initiale des professeurs et de l'étendre à l'ensemble du corps professoral. La rénovation du contenu de la formation pédagogique n'était pas superflue, mais aucune catégorie d'enseignants ne doit en être exclue.

Enfin, l'éducation physique et sportive participe à la qualité de la mission éducatrice qui incombe à l'école, en même temps qu'elle concourt à la formation d'êtres complets et équilibrés.

Je sais que la politique sportive ne relève pas uniquement de la compétence de votre ministère, mais, je vous en prie, ne renvoyez pas le ballon dans le camp de Mme Saunier-Seïté ou de M. Soisson. (Sourires.)

Je ne prendrai qu'un exemple, celui des épreuves sportives dans les concours ouvrant l'accès à certaines professions. Comment se fait-il que les épreuves sportives, dont l'importance est reconnue jusqu'au baccalauréat, soient ensuite abandonnées ou tenues pour quantité négligeable dans les examens universitaires et les concours d'entrée à certaines écoles, y compris celles qui donnent accès à des emplois publics ? Ainsi, pour le concours d'accès à l'école nationale de la marine marchande, les épreuves sportives ne représentent, en termes de coefficients, qu'un cinquième des autres disciplines. Veut-on former des marins ou des rats de bibliothèque ?

M. Charles Ehrmann. Très bien !

Mme Florence d'Harcourt. Il me semble qu'il y a là quelque chose d'anormal, voire d'incohérent dans la politique de l'éducation.

Monsieur le ministre, j'ai tenu, dans le très court laps de temps qui m'était imparti, à axer mon propos sur la qualité et le contenu de l'enseignement ainsi que sur la formation morale. En effet, je crois que mener une politique de l'éducation ce n'est pas seulement dispenser un enseignement ; c'est préparer des adolescents à devenir des adultes capables de comprendre, d'affronter et de bâtir le monde dans lequel ils vont vivre.

Sur les points que je viens d'évoquer, je voudrais savoir ce que, concrètement, vous avez l'intention de faire dans le cadre du budget de 1981. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. Delehedde.

M. André Delehedde. Monsieur le ministre, je remplace à cette tribune mon ami Christian Nucci qui avait l'intention de vous entretenir des problèmes de l'école rurale.

Lors d'une conférence de presse, vous vous êtes réjoui que la rentrée 1980 se soit déroulée « dans le calme, dans l'ordre et sans aucune bavure ».

Certes, le calme est revenu. Le soir des batailles, le calme revient sur la campagne, et la nuit estompe peu à peu les formes des cadavres. (Mouvements divers sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Cette image, ce n'est pas un souci de dramatisation ou de grandiloquence qui me pousse à vous la présenter. Des morts, il y en a : plus de mille classes sont fermées, et cela est grave, et même dramatique.

Monsieur le ministre, vous êtes optimiste. Ceux qui s'intéressent à l'école ou gravitent autour d'elle le sont moins. Les élus, les enseignants, les parents et les élèves ont spontanément réagi à vos mesures, car ils ont compris qu'elles mettent en cause le service public et la qualité de l'enseignement.

Rappelez-vous les slogans : « Non aux fermetures », « Survie pour l'école rurale », « Vingt-cinq élèves par classe ». Des milliers de personnes les ont repris dans tous les départements, car chacun sait que, fermer une classe, c'est surcharger celles qui restent ouvertes, c'est supprimer des postes et surtout sacrifier l'avenir des enfants des zones rurales.

L'ampleur des manifestations qui ont marqué cette prétendue rentrée sans bavure prouve que le mécontentement est grand et que les usagers de l'école ne partagent en aucune façon la satisfaction officielle.

Monsieur le ministre, si pendant un certain temps vous avez réussi par votre urbanité et vos promesses à dissimuler la gravité de la situation, il n'en est plus de même aujourd'hui. Les coups répétés portés au service public nous ont fait prendre conscience que les notions de rentabilité orientaient toute votre politique. Vous avez des antécédents en matière de gestion. Certes, l'expérience dans un domaine est toujours transférable à d'autres domaines, mais ce transfert ne peut se réduire à une simple reproduction. L'éducation nationale n'est pas une entreprise privée, et c'est un non-sens que d'y faire passer la rentabilité avant le facteur essentiel qu'est le facteur humain.

Votre attitude suffit à expliquer la prise de conscience des familles et des enseignants en lutte contre une telle politique.

Ils ont en effet ressenti avec inquiétude et angoisse que votre volonté politique est de démanteler le service public de l'éducation. Ils ont compris que la politique du Gouvernement n'était pas innocente et que leur avenir était en jeu.

La question que se posent les gens du milieu rural est la suivante : quel peut être l'avenir d'un enfant du milieu rural dans un village dont la classe vient d'être fermée ? Combien de temps devra-t-il passer en transports scolaires, quelle fatigue supplémentaire devra-t-il subir pour compenser l'inégalité dont il est victime avant même d'être entré à l'école ?

L'inégalité, les parents de cet enfant la connaissent déjà. Ils l'ont profondément ressentie en ne pouvant l'envoyer dans une école maternelle !

Peu développée en milieu rural, la préscolarisation est totalement absente des zones de montagnes. Lorsqu'elle existe, elle est le fait de la volonté des communes qui pallient les carences du Gouvernement en construisant ou en faisant fonctionner seules des classes maternelles. Les subventions, quand elles existent, sont si dérisoires et si difficiles à obtenir que les communes, dans bien des cas, préfèrent s'en passer.

La volonté des parents s'exprime quelquefois d'une manière qui conduit l'administration à fléchir. Ainsi, j'ai vu dans une commune de ma circonscription du Pas-de-Calais, où le nombre d'enfants nécessaire à l'ouverture d'une école maternelle était atteint et où le local existait, les parents conduire les enfants à l'école le jour de la rentrée. Eh bien, au bout d'une semaine, l'inspection académique s'est décidée à envoyer un maître et à ouvrir une classe, cédant à la pression des familles. Et il ne s'agit pas là d'agitation. Les parents, les élus, les élèves ont raison de manifester, de protester et de lutter. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. Gilbert Faure. Et ce n'est pas un cas isolé !

M. André Delehedde. Démunies de moyens et écrasées de charges, les communes ont réalisé ce que votre politique d'austérité et d'inégalité est incapable de mettre en œuvre. Et ce n'est pas avec ce projet de budget — d'autres l'ont fait remarquer avant moi — que vous allez enfin tenir les promesses dont nous attendons la réalisation depuis des années !

Vous avez rappelé qu'on enregistrait une certaine baisse de la démographie. Vous auriez dû en profiter pour fournir un enseignement de qualité, pour donner aux milliers d'enfants de nos campagnes et de nos montagnes les mêmes chances de réussite qu'à ceux des villes, pour leur donner la possibilité d'aller à l'école dans leur village ou, tout au moins, dans un village proche, pour mettre enfin en œuvre le principe, affirmé par la loi de 1975, selon lequel les classes enfantines ou les écoles maternelles sont ouvertes en milieu rural comme en milieu urbain.

Affirmer que la démocratisation de notre enseignement passe par l'école maternelle, seule capable de compenser un peu l'inégalité fondamentale de l'origine sociale et géographique, est un lieu commun. L'école maternelle et l'équipement socio-culturel qui doit l'accompagner devraient former la base essentielle de toute action éducative, compenser véritablement tout ce qui manque en milieu rural. L'enfant n'y dispose pas, en effet, de l'appareil éducatif, culturel et sportif dont dispose l'enfant des villes. Il lui manque quelque chose, et cela pourrait être compensé par le truchement de l'école maternelle.

Si je reprends à mon compte ces idées, que la plupart des orateurs qui m'ont précédé ont déjà développées, c'est parce que vous faites vôtres, monsieur le ministre, des idéologies traditionnelles et dépassées comme l'idéologie des dons ou l'idéologie selon laquelle existeraient des différences qui seraient en quelque sorte innées.

Nous savons bien pourquoi on développe ce type d'idéologie, pourquoi on se fonde sur elles. On vise en réalité à fournir aux entreprises la main-d'œuvre qui leur convient. C'est donc là une action délibérée et concertée, qui ne concerne pas seulement votre ministère.

Je prendrai deux exemples :

Pourquoi diminue-t-on les crédits de l'A. F. P. A. et fait-on, dans le même temps, tant de publicité pour les pactes pour l'emploi ?

Pourquoi est-il devenu exceptionnel d'ouvrir une classe de lycée d'enseignement professionnel, alors que l'on se prépare à développer l'enseignement par alternance ?

Pourquoi ces deux attitudes ? Parce qu'il s'agit de plier l'enfant à l'idéologie des entreprises. Mais s'il ne faut pas refuser que l'école s'ouvre à la vie, elle ne doit pas non plus se refermer sur l'entreprise.

M. Louis Mexandéou. Très bien !

M. André Delehedde. Si l'on considère que l'entreprise est un lieu éducatif, il faut que, dans le même temps, soient ouverts tous les lieux éducatifs, c'est-à-dire tous ceux où se déroule la vie et qu'ils aient des relations avec l'école. C'est cela l'école ouverte ; ce n'est pas l'école repliée sur le monde de la production.

Monsieur le ministre, vous faites payer aux familles rurales votre politique délibérée d'injustice et d'inégalité. Elles doivent faire face à des frais supplémentaires de transports scolaires, de demi-pension ou d'internat qui grèvent lourdement leur budget.

Nous n'ignorons pas, et nous ne voulons pas dissimuler les difficultés qu'impose le problème de la distance et du temps. Mais nous sommes profondément convaincus que l'on peut lutter contre la désertification rurale en maintenant un potentiel éducatif dans les zones de peuplement peu dense.

Nous savons que les solutions au problème de la désertification ne peuvent être uniformes : maintien de la classe unique ou regroupement éclaté, par exemple. Encore faut-il donner les moyens financiers pour que ces expériences puissent survivre, et surtout supprimer cette fameuse grille « Guichard » qui ferme des classes et empêche d'en ouvrir d'autres.

Vouloir appliquer une norme nationale à des zones dépeuplées, c'est précipiter la mort de leurs villages !

Qu'est-ce donc une commune sans école ? C'est une commune sans espoir ! Le maintien de l'école au village est une nécessité humaine, un impératif de justice et d'égalité. C'est un moyen de lutte contre la désertification — ce n'est pas le seul — et c'est un préalable et un accompagnement à toute politique d'aménagement du territoire. L'avenir de milliers de jeunes en dépend.

Vous avez été jusqu'ici incapable de répondre à cet impératif. Au contraire, vous empêchez des expériences, comme celle de Miribel-Lanchâtre, dans l'Isère, de se poursuivre. Vous ne faites ainsi qu'aggraver une situation que nous jugeons tous inquiétante. Vous précipitez le démantèlement de l'école publique.

D'une manière générale, les budgets successifs de l'éducation n'ont, au cours de ces dernières années, apporté aucune satisfaction aux revendications des familles, des enseignants. Bien au contraire, la qualité de l'enseignement a été sacrifiée.

Ce budget est un budget médiocre, et, en matière d'éducation la médiocrité n'est pas supportable ; elle va à contresens des priorités affichées. Il n'est pas de nature à faire face au redressement démographique. Si celui-ci devait se poursuivre, un grave problème serait posé, car ce serait encore avec quelques années de retard que l'on pourrait satisfaire les besoins, qui deviendraient très rapidement croissants.

C'est donc un budget qui hypothèque très lourdement l'avenir. Nous avons le devoir de le rappeler. Pour toutes ces raisons, les socialistes ne peuvent l'accepter. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Gaudin.

M. Jean-Claude Gaudin. Mesdames, messieurs, même si l'écart devient plus faible que l'an dernier, nous constatons avec regret que le budget de l'éducation croît moins vite que celui de l'Etat.

Cette distorsion prend un aspect encore plus inquiétant si l'on considère l'érosion de la part de l'éducation dans le budget global de l'Etat : en 1979, elle atteignait 17,6 p. 100 ; en 1981, elle ne représentera plus que 16,6 p. 100.

Certes, face à une tension internationale sans cesse grandissante, il était sans doute indispensable d'accorder une prio-

rité à la défense. Certes, l'éducation comptera cette année 46 000 élèves de moins. Certes, enfin, une augmentation de 15 p. 100 pour un total de 102 milliards de francs permet de poursuivre une action de haut niveau.

Mais, dans le monde de demain, où régnera une compétition encore plus acharnée qu'aujourd'hui, la place de la France dépendra avant tout de la qualité actuelle de notre système éducatif.

Il convient donc de tout mettre en œuvre pour, non seulement préserver, mais surtout augmenter cette qualité. Cet objectif, je sais qu'il est aussi le vôtre, monsieur le ministre. Vous avez rappelé la nécessité d'ouvrir l'école sur le monde. Vous avez aussi insisté sur trois axes majeurs : l'égalisation des chances, la formation des maîtres et la participation des parents.

Dans notre pays, c'est avant tout l'enseignement supérieur qui devrait prendre conscience de l'environnement extérieur. En effet, malgré des efforts impressionnants, il ne répond pas toujours aux besoins actuels et surtout futurs de notre économie. Sans engager une polémique stérile, il faut déplorer que beaucoup trop d'étudiants, leur diplôme obtenu, ne parviennent pas à trouver l'emploi auquel ils se destinaient.

La situation, certes, ne présente pas la même gravité dans le secondaire, mais l'enseignement reste encore fort éloigné des réalités auxquelles seront confrontés les jeunes à la fin de leurs études.

Aussi apprécions-nous les ponts que vous jetez entre ces deux univers, par exemple la présence de l'informatique avec 800 micro-ordinateurs implantés dans les lycées, ou encore les séquences éducatives en entreprises dont bénéficiera l'enseignement technique. Il faut multiplier ce type d'initiatives.

Dans le domaine de l'égalisation des chances, domaine qui nous apparaît capital, il convient, monsieur le ministre, que vous dissipiez certaines inquiétudes. Celles-ci ne proviennent pas de la mise en œuvre du collège unique. Il semble peu probable qu'il ait pu « mutiler les élites », et le débat récemment engagé paraît bien superficiel.

En revanche, la diminution de près de 20 p. 100 en francs constants des crédits destinés aux bourses d'études est difficilement tolérable, et je rejoins l'avis du rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales pour vous demander de revenir sur cette décision.

Beaucoup plus positive, l'action conduite en faveur des enfants immigrés mérite d'être soulignée. Près de 850 000 d'entre eux sont scolarisés dans les écoles et les collèges, et des difficultés non négligeables de répartition varient suivant les régions.

Les formules d'accueil instaurées et une formation spéciale des maîtres ont permis une intégration respectant leur spécificité, et cela personne ne peut le contester. Aucun pays au monde n'a fourni un effort comparable, et je suis heureux de constater que nos demandes du dernier budget ont, cette fois-ci, été prises en compte.

Il serait indispensable qu'un effort de même degré intéresse l'éducation spécialisée. Malgré la création de 455 emplois supplémentaires, on peut avoir le sentiment que l'Etat oublie quelque peu les handicapés.

Comme l'an dernier, monsieur le ministre, je vous dirai que nous avons le devoir de faire plus dans ce domaine, et vous me permettrez de signaler à votre attention l'école des handicapés moteurs de la Grotte-Roland, à Marseille.

L'éducation spécialisée devrait aujourd'hui être un secteur pilote de notre système éducatif. Hélas ! ce n'est pas le cas, et vous nous permettrez, monsieur le ministre, de le regretter.

Enfin, on ne peut clore ce vaste chapitre de l'égalisation des chances sans évoquer le cauchemar des parents d'élèves, des instituteurs et aussi des élus — on vient d'y faire allusion — à propos de la trop fameuse « grille Guichard ». La régression démographique et les normes d'effectifs peuvent parfaitement perturber la vie d'un village ou d'un quartier.

Aussi bien en zone rurale qu'en zone urbaine, nous ne pouvons pas accepter la fermeture d'une classe lorsqu'il manque dans une école trois élèves sur un total de trois cents. Une révision de ces barèmes s'impose non seulement pour éviter des conflits lors de chaque rentrée, mais aussi pour parvenir à une amélioration qualitative dont vous avez fait, depuis votre arrivée au ministère, votre objectif essentiel.

Vous reconnaîtrez, monsieur le ministre, que cette grille, qui a peut-être été justifiée, est aujourd'hui dépassée.

Deuxième axe de votre action, la formation des maîtres dont vous faites « la clé de tout progrès de notre système éducatif ».

Apporter des solutions aux problèmes pédagogiques nouveaux, mieux préparer les enseignants à un métier dans lequel les difficultés abondent, leur permettre de cerner les réalités actuelles de l'éducation, voilà un programme auquel on ne peut que souscrire et pour lequel vous pouvez compter sur notre entier soutien.

Mais il existe des problèmes plus anciens pour lesquels aucune solution globale n'a été dégagée. Parmi ceux-là, l'auxiliarat s'affirme comme étant le plus dramatique. La solution ne doit pas consister en un non-renouvellement des contrats.

Il faut éviter de transformer, lors de chaque rentrée, des enseignants, souvent de valeur, en chômeurs. On ne peut régler ainsi le sort de 45 000 personnes dont l'immense majorité compte plusieurs années d'enseignement. Il faut ouvrir plus encore les corps des P.E.G.C. et des professeurs de C.E.T., même si pour cela la pratique du concours d'accès doit se généraliser.

Nous espérons que vous trouverez, monsieur le ministre, les formules permettant de prendre en compte, d'une manière objective, l'ancienneté et l'aptitude dans le problème de la revalorisation de la fonction des instituteurs, dont on oublie trop souvent le rôle essentiel dans notre appareil éducatif. Pour rendre à ce métier sa dimension et tout son rayonnement il faut, dans les meilleurs délais, réviser leur traitement.

Il faut aussi, monsieur le ministre, éviter de transformer les enseignants en exilés permanents. Ne pourrait-on tenir compte, dans la procédure d'affectation utilisée actuellement, des problèmes humains présentés par chaque cas ?

Dernier volet de votre action, monsieur le ministre, la participation des parents d'élèves.

A cette même tribune j'avais souhaité, l'an dernier, l'instauration d'un dialogue plus vaste entre les enseignants, les parents et les élèves afin de donner une plus grande cohésion à la communauté éducative. Les actions que vous envisagez dans ce domaine me paraissent donc très positives.

Toutefois, vous évoquez aussi l'éventuelle modification des règles qui président à cette participation, et cela à l'issue de table ronde réunissant les enseignants et les parents.

J'appelle votre attention sur l'absolue nécessité de maintenir des garde-fous, afin d'empêcher une action politique organisée de dénigrement, voire de démantèlement, conduite par des fédérations de parents d'élèves, telle celle que présidait M. Cornec, qui n'hésitait pas à déclarer en Avignon en avril dernier à des parents d'élèves et à votre intention : « Faites du cinéma jusqu'à ce que cela marche. » (*Protestations sur les bancs des socialistes.* — *Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*)

Voilà quelques points, monsieur le ministre, qui, s'ils ne remettent pas en cause la valeur fondamentale positive de ce budget, méritent néanmoins d'être corrigés.

Les Français utilisateurs de ce grand service public, le premier de notre pays, perçoivent sans doute les efforts engagés pour l'améliorer, mais ils perçoivent mieux encore les moindres détails pouvant concerner par le biais de l'éducation leur vie quotidienne.

Aussi, comme l'an dernier, je soulignerai l'importance du quotidien, même si l'éducation doit avant tout préparer l'avenir.

Mais je voudrais aussi dire un mot de l'une des composantes de notre système éducatif français : en cela, je veux parler des établissements d'enseignement privé... (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

M. Louis Mexandeau. Ah ! Voilà votre domaine, le seul qui vous intéresse !

M. Jean-Claude Gaudin. ... qui, depuis maintenant vingt ans, ont choisi par le lien des contrats d'être étroitement associés à l'Etat.

Les dispositions que vous proposez à notre approbation, dans le cadre du vote de la loi de finances pour 1981, vont permettre d'éponger une partie du retard social accumulé antérieurement à la loi de 1977, c'est-à-dire depuis plus d'un vingt ans, et je vous félicite, monsieur le ministre, pour l'action que vous avez poursuivie en ce sens.

Je vous félicite, parce que toutes les mesures nouvelles qui s'inscrivent dans le cadre de la part du budget consacré à l'enseignement privé tendent à permettre à des enseignants d'exercer dans des conditions normales leurs éminentes fonctions. Qui songerait à s'en offusquer ?

A ce propos, je suis profondément étonné et peiné d'avoir entendu ici ou là parler de ces mesures comme d'un privilège exorbitant qui serait accordé à l'enseignement privé...

M. Louis Mexandeau. C'est le budget de l'Etat !

M. Jean-Claude Gaudin. ... au préjudice de l'enseignement public.

Cela est faux !

Nous sommes attachés, non pas à la liberté d'enseignement contre l'enseignement public, mais à la fois à l'enseignement public et à la liberté d'enseignement.

M. Robert Héraud. Très bien !

M. Jean-Claude Gaudin. Ces mesures, que l'opposition ne votera pas, n'ont pourtant pas d'autre objet que de permettre à des hommes et à des femmes qui consacrent leur vie à notre jeunesse de le faire dans des conditions décentes, pour eux-mêmes et pour leurs familles.

En conclusion, monsieur le ministre, malgré une situation économique difficile, votre budget permettra de poursuivre l'action que vous avez entreprise au service de la jeunesse. Aussi, comme mes amis du groupe U.D.F., je le voterai. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Andrieux.

M. Maurice Andrieux. Monsieur le ministre, tout au long de ce débat, qu'elle soit crûment éclairée ou, au contraire, comme honteusement dissimulée, la question des échecs et des retards scolaires est et sera présente, en contrepoint têtue.

Elle apparaît à tous les moments comme une mesure, elle se dresse aussi comme un acte d'accusation. Et, elle ne mesure pas seulement la valeur de votre système éducatif : elle étalonne votre politique globale, celle qui sévit sur le présent et handicape l'avenir de notre pays.

Vous êtes donc, monsieur le ministre, comptable à double titre de cette plaie ouverte : en tant qu'associé et en tant que principal exécutant.

Vous en êtes responsable parce que collègue du ministre de la santé au rabais et de l'insécurité sociale, collègue du ministre du travail et du million et demi de demandeurs d'emploi, de celui des industries démantelées et des régions perdues, de celui des logements malsains, de celui de l'exode rural. Vous en êtes solidairement responsable parce que disciple de M. Barre et féal de M. Giscard d'Estaing.

Vous l'êtes aussi personnellement, en votre qualité de ministre de l'éducation, lorsque, par exemple, vous transformez vos recteurs et vos inspecteurs d'académie en comptables experts, les enfants étant devenus chiffres et la règle d'or de l'éducation une règle à calculer.

Vous l'êtes lorsque la « grille » — quoi que vous en disiez — s'abat, toujours aussi rigide, sur le système éducatif.

La grille, ce mot clé — si l'on peut dire — qui ferme des classes maternelles à la campagne mais n'en ouvre pas dans les quartiers urbains populaires, qui fait les villages sans écoles, les écoles sans maîtres, les maîtres sans remplaçants, la grille qui regroupe, globalise, restructure en mécanique économe et inhumaine.

Vous êtes toujours personnellement responsable, monsieur le ministre, quand, pour justifier une diminution, en francs constants, de 10,4 p. 100 des autorisations de programme en matière de constructions scolaires, vous prônez la maintenance, alors que c'est de maintien dans des lieux souvent indignes qu'il faudrait plutôt parler : baraquements peu incitatifs à l'éveil, bâtiments d'avant 1914, châteaux de cartes en aluminium.

Vous affirmez être attentif à toutes les difficultés scolaires et vous réunissez, en même temps, toutes les conditions de leur perpétuelle résurgence.

Mes collègues du groupe communiste l'ont dit et le répéteront, la qualité de l'enseignement, c'est-à-dire la possibilité entre autres de soigner et guérir ce mal profond que sont retards scolaires et inégalités, passe par d'autres voies que celles que vous suivez et qui sont autant de velléités ou de leurre, qu'il s'agisse de la formation initiale ou continue, du collège unique, des séquences en entreprise, de ce que vous appelez l'ouverture sur l'environnement économique, social et culturel.

Un exemple entre cent. Vous parlez d'efficacité et de scientificité, mais c'est en leur nom que vous démembrerez l'institut national de recherche pédagogique. La recherche pédagogique, scientifiquement indépendante, vous devient suspecte.

Les travaux des chercheurs montrent-ils comment on peut, pratiquement, faire reculer l'échec, la ségrégation scolaire ? Ils s'avèrent, pour vous, non prioritaires !

Des essais sur l'orientation scolaire et professionnelle visent-ils à répondre aux besoins sociaux du pays et aux exigences scientifiques ? Ils deviennent impubliables !

En vérité, monsieur le ministre, votre démarche correspond à votre logique. Pour vous, l'école ne doit-elle pas, en même temps, organiser l'échec et le faire accepter, former les travailleurs sans donner une formation trop qualifiante à la grande masse et préparer, via les lycées et l'enseignement privé, une partie réduite de jeunes aux activités de haut niveau ?

Et, parce que telle est votre ambition, parce que, ce que vous appelez la valeur ajoutée noble n'a pas cours dans les quartiers populaires du Havre pas plus qu'à Gennevilliers, que les G.A.P.P. y sont incomplets, les S.E.S. dépourvues d'ateliers suffisants, les enfants des ouvriers, des travailleurs, accablent, comme c'est le cas dans le Nord-Pas-de-Calais, pour 34 p. 100 d'entre eux, des retards d'un an au moins à l'école élémentaire. Dans cette même région, mais aussi ailleurs, ils seront 55 p. 100 à redoubler au niveau du premier cycle, s'orienteront en masse vers les formations courtes, connaîtront à dix-huit ans la désespérance, et dresseront des constats d'inanité.

Mises en condition, intelligences et courages gâchés, potentialités et talents demeurés en friche : admettez, monsieur le ministre, que nous ne pouvons vous laisser faire. C'est une des raisons de notre combat journalier, unitaire et, vous le savez, non dépourvu d'efficacité.

L'autre raison est qu'il nous faut, avec tous ceux qui considèrent que c'est une tâche essentielle pour eux-mêmes et le pays, construire dès aujourd'hui l'école de demain. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Bariani.

M. Didier Bariani. Pour la seconde année consécutive, monsieur le ministre, l'éducation n'a plus la priorité dans les dépenses de l'Etat. Son budget, qui, pourtant, et pour la première fois, dépasse la somme des 100 milliards de francs, se place après celui de la défense avec une progression de 15,3 p. 100, plus faible que celle du budget de l'Etat qui, lui, augmente de 16,4 p. 100. De même, la part de l'éducation y est une nouvelle fois en diminution : 16,8 p. 100 du budget global de la nation, contre 17,6 p. 100.

Ce budget de l'éducation est donc un budget de « reconduction », c'est-à-dire de stagnation. La baisse démographique apparue à partir de 1974 et qui se répercute sur les effectifs scolarisés depuis 1977 semble en être la justification. Or, s'il est vrai que les effectifs des écoles élémentaires sont en baisse sensible depuis plusieurs années, il faut noter que les collèves ne seront atteints par ce phénomène qu'en 1985. Par ailleurs, la baisse démographique est compensée dans les écoles maternelles par une préscolarisation de plus en plus précoce des enfants. En 1970-1971, 14 p. 100 des enfants de moins de deux ans y étaient inscrits alors qu'ils sont 32 p. 100 cette année. Cela explique un nombre moyen d'enfants par classe tout juste inférieur à 30, avec des variations qui peuvent aller jusqu'à 35 ou 40 et qui n'empêchent pas de toute façon la constitution de listes d'attente.

Je ne vous apprends rien, monsieur le ministre ; je vous demande simplement de prendre ces données en compte.

Or, il ne faut pas oublier que l'allègement des effectifs dans les grandes sections des classes maternelles fait partie de l'effort d'amélioration de la qualité de l'enseignement primaire.

Parmi les priorités qui ont été retenues dans le projet de budget du ministère de l'éducation, il est des choix dont le parti radical-socialiste ne peut que se féliciter.

Le déficit de formation initiale d'un grand nombre de maîtres recrutés essentiellement lors du bond démographique des années 1960 ne pouvait plus être justifié. L'amélioration de cette formation avec, pour la première fois, la participation de l'université à la formation initiale des instituteurs, tout comme l'extension aux enseignants titulaires en formation continue des stages en entreprise, sont des mesures qui témoignent d'une volonté évidente de renforcer la qualité et l'efficacité de notre système éducatif.

Par ailleurs, la démocratisation de l'enseignement demeure un mythe incantatoire si une partie trop importante des enfants ne peut accéder à la réussite scolaire.

Dans ces conditions, la prévention et le traitement des difficultés scolaires, qui reposent sur le développement des groupes d'aide psycho-pédagogique et l'allègement des effectifs dans les classes primaires constituent des actions prioritaires, si l'on veut que l'égalité des chances n'en reste pas au stade des vœux pieux.

Monsieur le ministre, l'année 1981 marquera le centième anniversaire de la première des lois scolaires de Jules Ferry, celle du 16 juin 1881, qui instaura la gratuité des écoles primaires publiques. Depuis cent ans, la nation a consenti un effort financier considérable qui a permis de résoudre globalement les problèmes quantitatifs de notre système éducatif. Cette relative satisfaction sur le plan matériel ne rend que plus nécessaire le passage à l'ère des exigences qualitatives.

Or il faut bien reconnaître qu'il n'existe plus en France un consensus minimal sur les quelques données de base à partir desquelles l'école devrait définir ses objectifs. Les grands moyens de communication dispensent désormais aux enfants une masse d'informations médiatisées dont les éléments se juxtaposent sans repères et sans références. Face à cette acquisition anarchique de savoir, l'école a un rôle privilégié à défendre. Elle est seule capable de donner à l'individu les concepts et les valeurs qui lui permettront d'organiser sa connaissance. Dans l'école de Jules Ferry, on apprenait à lire, à écrire et à compter. Cet apprentissage a une signification contemporaine. Il correspond à l'acquisition des instruments qui doteront les citoyens de suffisamment de recul critique et de profondeur personnelle pour maîtriser et dominer le monde des informations multiples.

On a souvent mis en cause l'inadaptation de la formation à l'emploi. Pourtant, malgré les difficultés du moment en ce domaine, on ne peut réduire cette grande fonction nationale qu'est l'éducation à une fonction de formation professionnelle.

C'est d'ailleurs la différence entre les régimes libéraux et les autres : la formation est une des composantes de l'éducation, mais elle ne l'épuise pas. Et l'on aimerait bien voir cette philosophie libérale de l'éducation qui armerait le citoyen pour autre chose que l'exercice d'un métier. L'école de jadis avec son « apprendre à lire, à écrire et à compter » ne visait pas la formation, mais au-delà : elle développait chez les hommes des attitudes permanentes. Ce sont ces mêmes attitudes qui permettent encore aujourd'hui l'épanouissement de l'individu dans la société en préservant son originalité. L'éducation doit les sauvegarder, les développer et les valoriser. (*Applaudissements sur divers bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Raïte.

M. Jack Raïte. Mesdames, messieurs, aujourd'hui personne ne peut escamoter les véritables problèmes qui s'emparent du champ éducatif. La coupure de l'école avec la vie, son éloignement du monde du travail, ses contenus ségrégatifs sont ressentis de plus en plus douloureusement par les jeunes qui n'y trouvent pas la rampe de lancement vers leur avenir, qu'il s'agisse de leur avenir professionnel, de leur avenir de citoyen ou de leurs aspirations à vivre.

Et qui peut nier que ces questions soient particulièrement vives dans l'enseignement technique où se retrouvent en priorité les enfants de la classe ouvrière, de cette classe confrontée à des restructurations découlant de la mise en œuvre capitaliste du progrès scientifique et technique, de cette classe frappée de plein fouet par la crise, par le chômage, surtout dans ses éléments jeunes, de cette classe aspirant ardemment à travailler et à vivre autrement ?

L'entreprise est le nœud de tous ces problèmes et des luttes acharnées qu'ils provoquent. Comment la formation professionnelle, dont l'enseignement technique devrait assurer la base fondamentale, peut-elle ignorer plus longtemps ces interpellations, avec tout ce qu'elles impliquent : l'audace de prendre à bras le corps les problèmes nouveaux, une préparation réelle à la vie professionnelle, ce qui nécessite une liaison large avec les entreprises, les travailleurs, les activités économiques et sociales, enfin le décloisonnement de l'enseignement ?

Où, l'enseignement technique — pas seulement lui, bien sûr — réclame une redéfinition, une nouvelle approche dont les enseignants qui y exercent seront, après les élèves, les bénéficiaires, en ce sens qu'ils deviendront co-auteurs et coparticipants du mouvement social qui réclame toujours plus de savoir, de savoir-faire, et de « savoir-être », qu'ils seront comme les catalyseurs éducatifs d'une société prenant enfin en main la formation de sa jeunesse, c'est-à-dire le quart de la population. Le métier d'enseignant du technique y gagnerait plénitude, efficacité, considération. Mais pour cela, monsieur le ministre, il faut tout autre chose que votre budget, tout autre chose que l'idéologie qui l'accompagne, tout autre chose que l'état actuel de l'enseignement technique.

Je souhaite sur ce point me mettre sur un terrain de vérité en rendant compte ici de l'état de l'enseignement technique dans un département qui « en veut » et qui se bat pour : j'ai nommé la Seine-Saint-Denis.

Oh, les structures d'accueil sont déjà importantes : 46 lycées d'enseignement professionnel — les L. E. P. — trois lycées techniques, sept lycées polyvalents ayant une dimension technique. C'est un capital, bien qu'il soit insuffisant.

Mais en section de C. A. P., en trois ans, 41 p. 100 des jeunes s'en vont en cours d'études. Ce « coefficient d'évaporation », comme l'appellent pudiquement vos textes officiels, dépasse 50 p. 100 dans certaines sections comme la blanchisserie, la forge, la fonderie. Cette ségrégation sociale — car là est son vrai nom — sévit aussi dans les sections de B. E. P. en deux ans que quittent en cours de scolarité 18 à 20 p. 100 de ceux qui les fréquentent. Et pour ceux qui vont jusqu'au bout des trois ans et des deux ans, c'est 40 p. 100 d'échecs au C. A. P. et 35 p. 100 au B. E. P. Et pour ceux qui ayant le C. A. P. veulent rejoindre le cycle long, c'est la queue devant la porte de trop rares secondes spéciales. Et pour ceux qui, diplômés, trouvent un emploi, c'est souvent, notamment pour les jeunes filles, dans une spécialité autre que celle qui est consignée sur le diplôme. Et pour les autres, c'est le chômage.

Quelle cascade ! Comment voulez-vous que les jeunes ne s'ennuient pas dans un tel enseignement, ne le rejettent pas ? Et n'en appelez pas, monsieur le ministre, à un phénomène de société. Je constate que dans le « 93 », tous les pourcentages de réussite aux différents diplômes sont inférieurs à ceux de Paris. La raison en est que ce département est ouvrier et qu'une fois acquis les contingents de main-d'œuvre qualifiée à tel ou tel niveau voulus par le patronat, le reste est traité par votre ministère dans le style « après moi le déluge ! ».

Tenez, je veux être encore plus concret. Dans la ville où je suis maire adjoint, hier encore, je constatais ceci :

Au L. E. P. Jean-Pierre-Timbaud, 71 élèves des sections « électricité auto » n'ont pratiquement pas eu de cours d'atelier depuis la rentrée. En mécanique générale et en chaudronnerie, deux professeurs en longue maladie ne sont pas remplacés. En section commerciale, il manque aussi et encore des heures.

Au L. E. P. d'Alembert, la rentrée a dû être différée de huit jours, quinze professeurs n'étant pas nommés.

Au lycée technique Le Corbusier, établissement construit pour 1 000 élèves mais qui doit en accueillir 1 340, tous les crédits de chauffage étaient consommés le 20 octobre.

Etonnez-vous qu'après cela, les jeunes parlent comme Philippe, lycéen de Bobigny, ou comme Jean, lycéen de La Courneuve.

Philippe dit : « Je ne voulais pas aller en seconde, mais je voulais faire de la mécanique auto car, n'étant pas bon en maths, j'étais exclu des sections électricité et électromécanique. Il n'y avait pas de place pour la mécanique auto, alors je me suis rabattu sur la mécanique poids lourds, mais le seul L. E. P. où je pouvais entrer était à côté de Mantes-la-Jolie et j'habite Bobigny. Pour être au L. E. P. de Saint-Denis, j'ai pris mécanique générale ; or on retrouve tous ceux qui ne préparent pas une spécialité.

« Le 1^{er} septembre, je m'inscris au chômage. Il y a tellement de monde et de jeunes qui cherchent un emploi qu'il faut aller prendre un rendez-vous pour s'inscrire à l'A. N. P. E. L'attente peut durer de une à quatre semaines, durant lesquelles tu n'as pas de carte de pointage, et il faut six mois pour toucher quelque chose. Sans une aide des parents, reste les maisons d'intérim, « les marchands de viande » comme on dit. »

Jean : « Dans mon boulot, il faut travailler sur des pièces. Dans mon L. E. P., durant deux ans, j'ai travaillé sur des pièces loupées — des pièces poubelles comme on les appelle. Je n'ai jamais fait une pièce valable. C'est démoralisant ! Si on voulait faire une pièce valable, il fallait apporter son propre matériel. »

Et qu'on ne nous dise pas que la Seine-Saint-Denis c'est la foire aux cancre. Non, la Seine-Saint-Denis, c'est la foire aux profits, c'est la casse organisée de nombre d'entreprises.

Tenez, j'ai visité, la semaine dernière, avec plusieurs collègues de mon groupe, l'entreprise Dufour à Montreuil, entreprise de pointe de machines-outils, condamnée par le tandem Ceyrac-Barre. Au détour d'un bel atelier pétrifié par le capital, j'ai vu trente-six machines sur lesquelles il était indiqué : « commandé par l'enseignement technique ». Je sais que dans des L. E. P. et des lycées techniques de Seine-Saint-Denis, des pièces détachées Dufour manquent pour faire fonctionner des machines. Comme quoi, y compris sur ce plan, production et enseignement technique sont liés.

La Seine-Saint-Denis, c'est aussi pour vous — je parle du Gouvernement dans son ensemble — la volonté de déstabiliser la classe ouvrière. C'est la jeunesse ouvrière laissée pour compte

dans sa masse. Ce qu'a dit mon collègue Brunhes à propos du coût de l'enseignement technique pour les fils et filles d'ouvriers est le symbole de cette attitude de classe. Dans les L. E. P., 62 p. 100 des lycéens n'ont pas de bourse alors que livres, matériel et souvent une partie de la matière première leur sont comptés. Eh bien, cela suffit, monsieur le ministre !

Je connais un lycée, celui d'Aubervilliers, où une terminale de redoublants fut comprise l'an passé. Les élèves étaient d'origine populaire : 68,75 p. 100 ont été reçus au bac.

Il y a donc d'immenses possibilités chez ces jeunes qui partent à l'assaut de la vie. Mais encore faut-il vouloir y mettre les moyens et faire un enseignement technique à l'heure de notre temps, toutes choses qui vous sont étrangères, si ce n'est pour le faire dans l'intérêt de classe du grand patronat, qui vise à soumettre la formation à ses seuls besoins immédiats et instables.

Je ne peux ici que croquer à grands traits nos intentions à nous, communistes. Je les ai d'ailleurs indiquées dès le début de mon exposé.

Premièrement, nous voulons un enseignement technique s'ouvrant dans son contenu et ses méthodes à l'évolution de toutes les connaissances, à tous les centres d'intérêt secrets par la société, aux aspirations de la jeunesse, aux préoccupations des travailleurs.

Cela implique, par exemple, que la conquête de l'espace, les sources nouvelles d'énergie deviennent familières à l'univers des lycéens ; que les événements contemporains soient connus d'eux grâce à l'histoire, à la géographie, à l'instruction civique, à l'étude pluraliste de la presse ; que soient chassés le formalisme gratuit et les codes hermétiques au profit des centres d'intérêt et des expériences de la majorité des gens ; que des moyens nouveaux de communication soient utilisés ; que les solidarités internationales, les cultures régionales, la démarche technologique, une véritable pratique sportive, une initiation à la musique, une participation aux tâches collectives de solidarité sociale soient prises en compte.

Deuxièmement, nous voulons une liaison large avec l'entreprise, les travailleurs, leurs luttes. C'est un besoin, une attente de milliers de jeunes. C'est l'un des moyens privilégiés, ouverts, novateurs, de participer pleinement à la formation des futurs travailleurs, à leur insertion dans la vie active, en favorisant une meilleure connaissance du monde du travail, des relations sociales, des luttes dans les entreprises.

C'est tout autre chose que vos séquences éducatives, monsieur le ministre, qui ont été conçues sans qu'aient été consultés les syndicats ouvriers et les jeunes, mais après une abondante concertation avec le Conseil national du patronat français ! Vos stages sont beaucoup plus conçus en fonction des intérêts du patronat qu'en fonction des intérêts réels des jeunes. Ce sont des « stages-consensus ».

Mais ne comptez pas sur nous pour nous enfoncer à la vue de ces « stages-épouvantails ». Dans mon département, vous aurez des surprises, heureuses pour les lycéens.

A Noisy-le-Sec, les militants d'un L. E. P. et ceux de l'entreprise Vallourec-Valexty mettent au point une définition du stage. J'ai là ce document, de longue et de haute portée, comme savent en faire les travailleurs manuels et intellectuels, quand ils dépassent la sottise accusation de récupération des stages dits « Beullac » et comprennent que c'est vous qui, au contraire, tentez de récupérer les aspirations populaires à la vie.

D'ailleurs à Saint-Ouen, chez Renault, cela a éclaté quand les stagiaires ont été accueillis par les travailleurs et leur syndicat C. G. T. afin que les stages aient un réel contenu éducatif. La direction, en accord avec vous, a annulé le stage. Lorsque les travailleurs de Renault-Billancourt proposent d'examiner, dans un même mouvement, la modernisation de la production, la recherche, le développement d'un L. E. P. et d'un I. U. T. pour la formation et l'embauche des jeunes, nous soutenons de tous nos efforts, nous sommes pour ! Je dis que sont en train de naître à ce propos de nouvelles luttes dont vous serez, vous et le patronat, obligés de tenir compte.

Regardez, y compris dans les C. F. A. dont, vous le savez, nous souhaitons qu'ils passent sous contrôle public, des luttes se développent contre la domination patronale exclusive qui y règne.

Ce matin, dans *L'Humanité*, le journal qui soutient réellement les apprentis, est relatée la grève du plus important centre de formation de la région parisienne, le C. F. A.-cuisine de la rue de l'Amiral-Mouchez, dans le XIV^e arrondissement de Paris. Voulez-vous un écho du pourquoi de cette grève ? Outre le non-respect de la législation horaire — cinquante ou soixante heures au lieu des quarante-quatre heures hebdomadaires — outre l'évacuation d'une grande partie de l'enseignement général, outre le non-respect des rémunérations, j'ai appris ceci. Un apprenti a interrogé un professeur : « Monsieur, est-ce que le patron a le droit de nous frapper ? ». Pour avoir répondu en informant ses élèves de leurs droits, un enseignant s'est fait réprimander par la direction du C. F. A. en ces termes : « Il ne faut pas en faire des ennemis de leurs patrons ».

Troisièmement, nous voulons décloisonner les L. E. P. et les lycées techniques. Il ne s'agit pas d'établir un schéma préétabli mais, par la démocratie dans les L. E. P. et hors des L. E. P., avec des moyens beaucoup plus amples, des enseignants plus nombreux et mieux formés, il s'agit, autour du projet éducatif, d'articuler les diverses expériences de la cité. Oui, nous sommes pour les équipes éducatives épaulées d'intervenants extérieurs dans un espace et un temps scolaires décloisonnés. Oui, nous sommes pour un partage des pouvoirs de décision mettant enfin réellement en relation les enseignants et leur administration avec les collectivités élues, les organisations ouvrières, les jeunes et les parents d'élèves.

Voilà, monsieur le ministre, comment les communistes approchent l'enseignement technique. Voilà pourquoi et sur quoi nous nous battons et nous nous battons. Ce combat, nous le menons inséparablement de notre appel aux jeunes à apprendre. C'est notre réponse offensive à votre inadmissible défi : un enseignement technique à brûler.

Que voulez-vous, dans cet enseignement, autour de lui et pour lui, apprendre l'histoire, la géographie, la philosophie, les sciences, la technologie, tout en approchant l'outil productif et les travailleurs qui s'en occupent, bref faire tout ce que je viens d'esquisser est possible dans la mesure où tout cela peut nous permettre de vivre avec d'autres réflexes que celui de la peur.

Mais encore faut-il, comme les communistes, comme beaucoup de travailleurs manuels et intellectuels, comme beaucoup de jeunes gens et de jeunes filles, n'avoir pas peur du lendemain. Ce n'est pas à l'évidence votre cas, monsieur le ministre. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1981, n° 1933, rapport n° 1976 de M. Fernand Icart, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

Education (suite) et article 45 :

[Annexe n° 18 (dépenses ordinaires). — M. Jean Royer, rapporteur spécial ; avis n° 1977, tome VIII (éducation), de M. Etienne Pinte, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; annexe n° 19 (constructions scolaires). — M. Lucien Neuwirth, rapporteur spécial.]

A vingt et une heures trente, troisième séance publique : Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures cinquante.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN.

(Le compte rendu intégral de la 2^e séance de ce jour sera distribué ultérieurement.)

